

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le [redacted]
ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE



CONTRAT DE VILLE

2024 - 2030

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

quartiers2030

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

clermont auvergne métropole

PUY-DE-DÔME MON DÉPARTEMENT

VILLE DE CLERMONT FERRAND

COURNON d'Auvergne

FRANCE TERRITOIRES

Aulnat

Gerzat

SMTC

BANQUE des TERRITOIRES

Carrefour

ars

académie Clermont-Ferrand

MILIEU-URBAIN FAMILIALES

Assurance Maladie

Auvergne Habitat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

France Travail

OPHIS

cdc habitat

CCF

CCI PUY-DE-DOME

MA Métiers Artisanat

assembliA

bpifrance

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

Sommaire

01 QUELQUES ÉLÉMENTS DE VOCABULAIRE	4
02 PRÉAMBULE	7
03 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	12
1. La géographie prioritaire sur le territoire métropolitain	13
2. Portraits de quartiers	17
04 GOUVERNANCE	25
05 LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT CONTRAT DE VILLE	27
1. Cadre de l'évaluation	28
2. Principaux résultats	29
06 BILAN DE PROGRAMMATION 2015-2022	30
07 FICHES ENGAGEMENTS DU CONTRAT DE VILLE PAR THÉMATIQUE	32
08 ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030	49
1. Une évaluation tout au long du contrat de ville	50
2. Méthode et outils de l'évaluation	51
09 LA PLACE DES HABITANTS	53
1. Une condition essentielle de réussite pour le contrat de ville, à porter par l'ensemble de ses partenaires	54
2. Les moyens et outils proposés pour permettre aux habitants de participer	54
10 MODALITÉS DE FINANCEMENT	57
1. Appel à projets annuel commun « contrat de ville / FIPD »	58
2. Frise chronologique	59
Pages de signature	60

01

QUELQUES ÉLÉMENTS + DE VOCABULAIRE



La politique de la ville est une politique publique qui vise à réduire les inégalités entre les territoires et à revaloriser les quartiers les plus en difficulté, dits quartiers prioritaires.

Les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) désignent les quartiers identifiés par l'État selon le critère unique du revenu par habitant (critères définis par l'article 1 du décret du 3 juillet 2014).

Les Quartiers de Veille Active (QVA) sont des quartiers qui connaissent des fragilités mais qui ne sont pas reconnus par l'État sur la base du critère unique de revenus par habitant. Ils peuvent toutefois être reconnus par les autres partenaires signataires du contrat de ville.

La géographie prioritaire désigne l'ensemble des quartiers qui connaissent de fortes difficultés. Elle regroupe les deux types de quartiers définis ci-dessus.

Le contrat de ville est le document stratégique qui détermine le cadre d'actions de la politique de la ville à l'échelle intercommunale.

Le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) est le document de révision des contrats de ville 2014-2020 effectué afin de les prolonger jusqu'en 2022. Il a permis l'actualisation des enjeux de la politique de la ville et la réaffirmation de l'engagement des partenaires.

Le renouvellement urbain est une forme d'évolution de la ville qui désigne l'action de transformation en profondeur de quartiers présentant des fragilités. Cela passe par la réhabilitation ou la destruction de l'existant obsolète pour réaménager l'espace (habitat, équipements publics, etc.).

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) est un programme national lancé en 2014 par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) afin de transformer en profondeur plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il fait suite à un premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU ou PRU1), sur la période 2004-2020 qui a permis la réhabilitation de 600 quartiers.

Le droit commun : Dans le langage de la politique de la ville, l'expression « droit commun » ou politiques de droit commun désigne les interventions de l'État en direction des quartiers de la politique de la ville qui concernent également l'ensemble du territoire national : la politique du logement, la politique d'accès au savoir et à la qualification, les politiques de l'emploi, la politique de sécurité publique, etc. Un des objectifs principaux de la politique de la ville est de mobiliser ces différentes politiques publiques (et les moyens humains et financiers qui vont avec) au bénéfice des habitants des quartiers populaires de façon à réduire les inégalités entre territoires. Il faut s'assurer que ces quartiers bénéficient au moins des mêmes moyens que sur le reste du territoire national et, si possible, les renforcer.

Le Nouvel Observatoire Urbain Social (NOUS) est l'observatoire de la politique de la ville porté par l'agence d'urbanisme Clermont Massif Central.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est un fonds d'État, géré par la Préfecture. Il est principalement destiné à soutenir des actions au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en matière de prévention de la délinquance.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle signe un contrat local de santé (CLS) avec l'intercommunalité : il s'agit d'un plan commun d'actions en matière de santé, élaboré à l'échelle d'un territoire. L'ARS est également signataire du contrat de ville.

Réseau d'Éducation Prioritaire (REP/ REP+) : La politique d'éducation prioritaire conduite par le ministère de l'Éducation nationale, vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés dans les écoles et les collèges concentrant les difficultés qui font partie de réseaux d'éducation prioritaire et les autres.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de programmation qui concerne l'ensemble de la politique locale de l'habitat : logement public (HLM) et privé. À partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Le PLH doit être cohérent avec l'objectif du contrat de ville en faveur d'une plus grande mixité sociale.

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est une méthode de travail qui vise avant tout à impulser et à mettre en œuvre une gestion coordonnée et partagée entre la ville, l'intercommunalité et les bailleurs sociaux de façon à améliorer la qualité de vie des habitants et l'image du quartier. Cela peut se traduire par de petites interventions (amélioration des éclairages publics, de la signalisation, présence d'agents de proximité...) ou par des actions parfois plus lourdes (révision du mode de collecte des déchets, installation de mobilier urbain...).

Le dispositif adultes-relais vise à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que les relations entre leurs habitants et les services publics. Objet d'une aide de l'État versée à l'employeur et d'une convention, il peut être conclu avec des personnes âgées d'au moins vingt-six ans, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi et résidant dans un QPV.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est un impôt local que doivent payer chaque année les propriétaires d'un bâtiment, par exemple, des logements. Dans le cadre de la politique de la ville, les bailleurs sociaux bénéficient d'une réduction (abattement) de cette taxe sur leurs logements situés en QPV. En contrepartie de cet avantage fiscal, ils s'engagent à poursuivre l'amélioration de la qualité de leur service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien, à l'amélioration du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

02

PRÉAMBULE +

1

La politique de la ville

La politique de la ville est une politique publique nationale qui vise le développement des quartiers qui cumulent nombre de difficultés de tous ordres (social, économique, éducatif, accès aux droits, etc.).

Elle s'attache, *in fine*, à :

- + **réduire les inégalités** entre les quartiers de la politique de la ville et les territoires au sein desquels ils s'inscrivent ;
- + **améliorer les conditions de vie** dans les quartiers les plus défavorisés.

Elle mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, renforcé par le déploiement de moyens d'intervention spécifiques.

2

Les contrats de ville instaurés par la loi Lamy de 2014

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle redéfinit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Les contrats de ville s'appuient sur 4 points structurants :

- 1 Une **redéfinition de la géographie prioritaire** autour d'un critère objectif, celui du revenu des habitants ;
- 2 La **structuration du contrat de ville** autour de 3 grands piliers : cohésion sociale, développement économique et de l'emploi, et le cadre de vie / renouvellement urbain, et de 3 grands axes transversaux - la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations - ;
- 3 L'**instauration des conseils citoyens**, dans une logique de faire de la participation citoyenne un élément consubstantiel du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de la ville ;
- 4 Le **pilotage à l'échelle intercommunale**.

3 « Engagements quartiers 2030 », les nouveaux contrats de ville 2024-2030

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » prend la suite des contrats de ville actuels. La refonte des contrats de ville qui doit entrer en vigueur au 31 mars 2024 repose sur trois principes :

- + un zonage actualisé ;
- + une participation citoyenne ravivée ;
- + une contractualisation resserrée.

4 Le plan « Engagements quartiers 2030 » à situer dans la continuité des travaux précédemment menés

Le plan « Engagements quartiers 2030 » s'appuie sur plusieurs documents qui ont rythmé le travail partenarial autour du contrat de ville.

Le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)

Institué par la circulaire du 22 janvier 2019, le PERR a permis aux partenaires locaux du contrat de ville de repréciser leur stratégie partenariale d'intervention sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers de veille active (QVA). Signé en 2020, il est venu préciser et affiner les priorités à mettre en œuvre jusqu'en 2022 et a constitué une véritable feuille de route pour chacun des partenaires.

L'évaluation du contrat de ville 2014-2022 et de son PERR

Une circulaire du 14 décembre 2021 a déclenché l'obligation de mettre en place localement des démarches d'évaluation du contrat de ville afin :

- + **de rendre compte des résultats** (qu'ils relèvent de dispositifs spécifiques ou de politiques de droit commun) au regard des moyens engagés ;
- + **d'analyser dans quelle mesure** et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires et une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun ;
- + **d'apprécier collectivement** l'efficacité et les impacts du contrat de ville sur les quartiers prioritaires / de veille et sur le fonctionnement du système local d'acteurs ;
- + **de permettre de se projeter collectivement** dans une nouvelle configuration d'actions en tenant compte des plus-values et des dysfonctionnements observés.

Les conclusions de ce travail sont présentées plus bas (parties : enseignements de l'évaluation du PERR et bilan de programmation 2014-2022).

5 Périmètre de la géographie prioritaire

La géographie prioritaire de Clermont Auvergne Métropole

Alors que la carte des 1514 quartiers prioritaires de la politique de la ville était fondée sur des critères uniques de revenus et de population datant de 2011, l'INSEE et l'ANCT ont actualisé les données avec celles de 2019, en conservant le même indicateur de concentration de la pauvreté.

Sur la base de cet indicateur, la liste des quartiers politique de la ville du territoire métropolitain est la suivante :

Sur Clermont-Ferrand :

- + La Gauthière
- + Quartiers Nord (les Vergnes, Croix-de-Neyrat, Champratel)
- + Fontaine-du-Bac
- + Saint-Jacques
- + Centre

Sur Cournon-d'Auvergne :

- + Cournon-d'Auvergne

Avec l'apparition d'un nouveau quartier prioritaire, le quartier Centre, ce sont donc 6 grands secteurs qui sont reconnus comme prioritaires par le plan « Engagements quartiers 2030 ».

? *L'indice de pauvreté*

L'objectif est de simplifier la géographie prioritaire de la ville menée depuis trente ans et de cibler les aides sur les territoires où se concentre le plus la pauvreté.

Pour les délimiter, la méthode proposée par l'INSEE a été de diviser la France en carrés de 200 mètres sur 200 mètres, selon la technique du carroyage. Les carreaux où plus de la moitié des habitants vit avec un revenu fiscal inférieur à 60 % de la médiane du revenu fiscal local (11250 euros par an à l'échelle nationale) sont coloriés en orange.

Un critère unique pour la cartographie, celui de la pauvreté par la mesure des revenus fiscaux, a été retenu après que les six critères habituellement utilisés en matière de politique de la ville (nombre de chômeurs, de jeunes, de familles monoparentales, d'immigrés, de bénéficiaires de l'APL et de logements sociaux) aient été analysés. Pris séparément, ces critères ne sont pas pertinents sur tout le territoire ; superposés, ils sont corrélés avec les zones de concentration de la pauvreté.

6 La place des quartiers de veille active sur Clermont Auvergne Métropole

Sortis de la géographie prioritaire en 2014 et créés par l'article 13 de la loi Lamy, les quartiers placés en dispositif de veille active pouvaient être intégrés au contrat de ville qui devait définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'État et des collectivités territoriales afin de conforter leur situation.

Les quartiers de veille active, concept créé pour accompagner le resserrement de la géographie prioritaire, se révèle un angle mort de la politique de la ville.

Clermont Auvergne Métropole et le Département, par le biais notamment du travail mené par le Nouvel Observatoire Urbain et Sociale (NOUS), souhaitent porter une attention sur ces territoires où les signes de précarité restent importants. Dans les QVA et également sur d'autres secteurs repérés, le suivi des quartiers non prioritaires est un enjeu réel.

7 Méthodologie et calendrier d'écriture du contrat de ville 2024-2030

Un travail d'écriture du contrat de ville selon une méthodologie et un calendrier en deux temps :

+ De septembre à janvier 2024

Diagnostic des territoires, définition partagée des grands enjeux à relever, définition de la gouvernance et des principes d'évaluation

+ De janvier à juillet 2024

Définition partagée du plan d'action détaillé par enjeux et élaboration de tableaux de bord

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

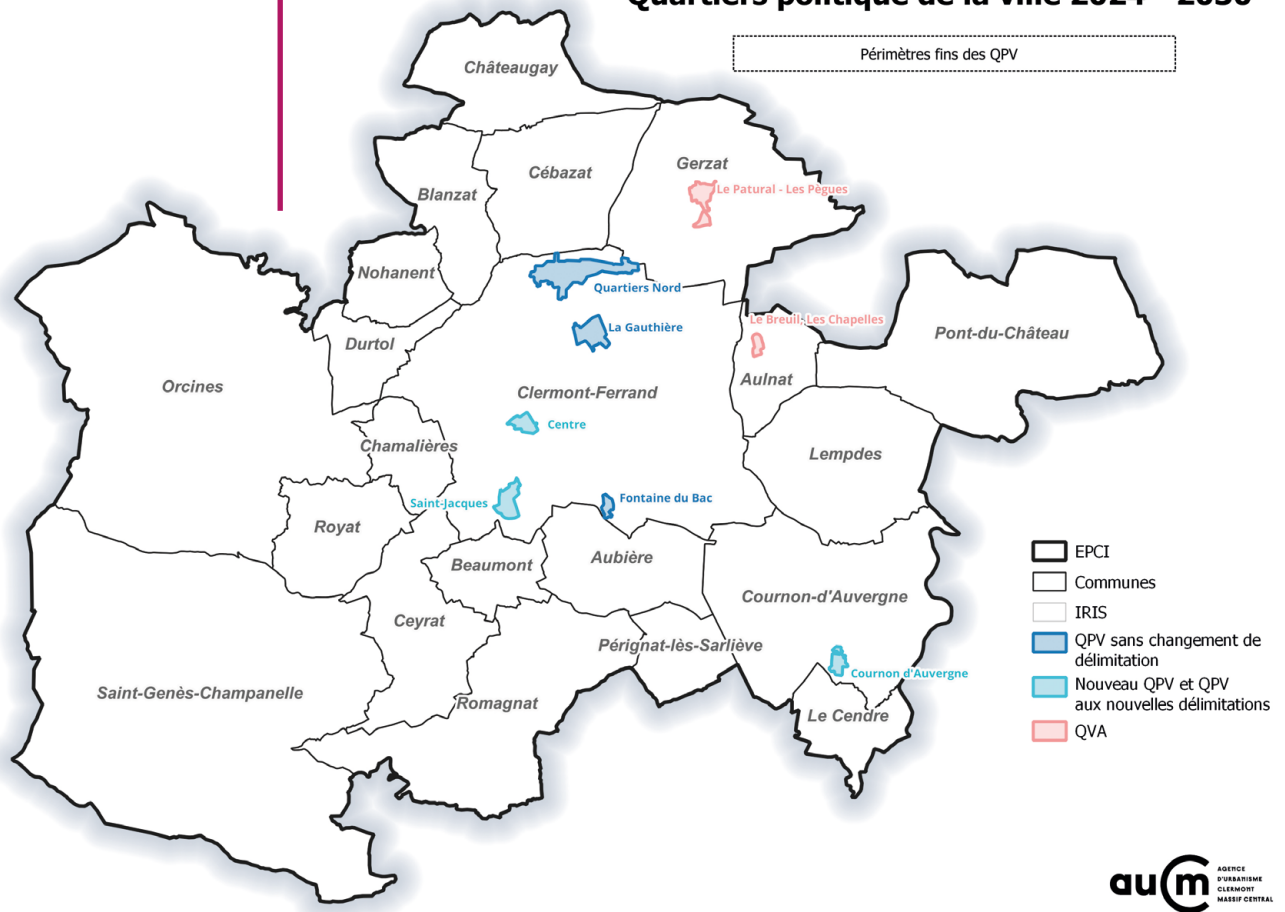
03

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE +



La géographie prioritaire sur le territoire métropolitain

Quartiers politique de la ville 2024 - 2030

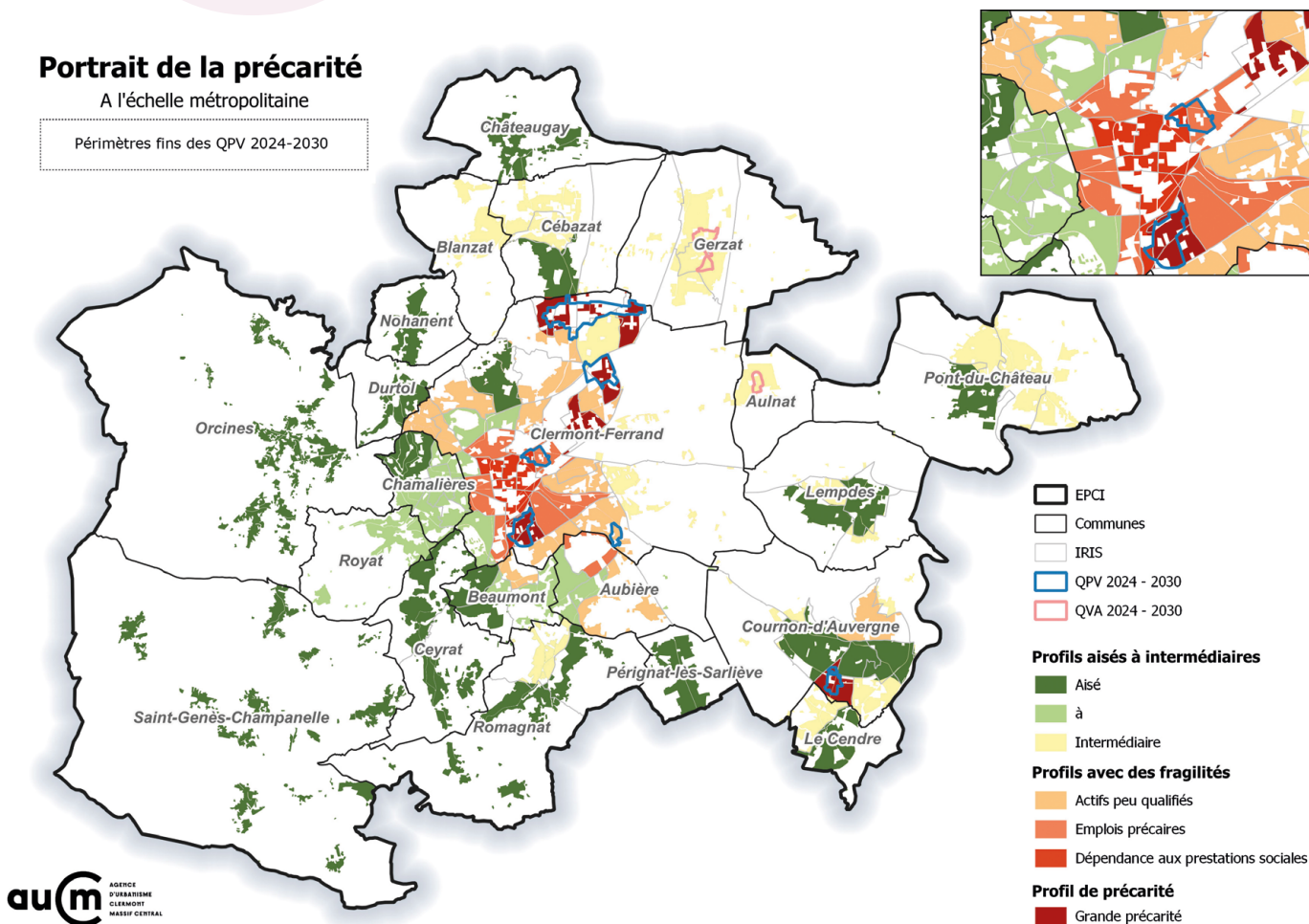


① Répartition de la précarité sur le territoire métropolitain

Portrait de la précarité

A l'échelle métropolitaine

Périmètres fins des QPV 2024-2030



La synthèse de la précarité de l'agglomération de Clermont Auvergne Métropole résulte du croisement de 34 indicateurs permettant de qualifier le niveau de précarité des individus. Cette analyse a abouti à l'identification de 7 profils sur le territoire, classés selon leur niveau de fragilité sociale.


Légende : Valeur Tout QPV **XXX** Valeur CAM **XXX**

② Chiffres clés des QPV

Démographie



18 749
habitants
(2018)

11,7% de la population de Clermont-Ferrand
7,7% de la population de Cournon d'Auvergne
6,4% de la population de CAM



38,5 %
31,8 %
Moins de 25 ans
(2019)


28,6 %
16,9 %
Familles
monoparentales
(2019)

Ressources

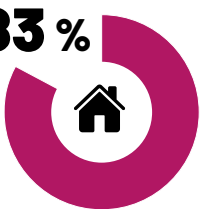

2 fois plus
24 %
11 %
Allocataires au RSA
(2022)

Activité



33 %
14 %
Chômeurs au sens
du recensement
(2019)


31 %
16-25 ans
ni scolarisés
ni en emploi


Habitat

83 %

Logements sociaux
parmi les logements
(2021)

Éducation


69 %
87 %
Réussite au brevet
(moyenne 2018-19-20)


impact du Covid
→ **-16 pts**
-5 pts
depuis 2016


47 %
18 %
Population
non-diplômée
(moyenne 2019)

③ Analyse qualitative



Atouts

- des quartiers où les **habitants se sentent bien** et où les relations sont bonnes
- des habitants **attachés à leur quartier**, souvent porteurs de la mémoire des lieux pour les anciens
- des quartiers **jeunes, familiaux, et cosmopolites**
- des quartiers au **cadre de vie globalement apprécié** (équipements, espaces publics et espaces verts...)



Faiblesses

- **une concentration importante de personnes précaires** et éloignées de l'emploi : un tiers des jeunes ni en emploi, ni scolarisés, des familles monoparentales en difficulté, des femmes freinées dans leur accès à l'emploi
- **des enjeux d'accès aux droits**, des phénomènes de non-recours aux soins ou aux services d'insertion professionnelle
- **des attentes en termes d'aménagement** des espaces publics et d'accès aux services publics
- **un sentiment d'assignation à résidence** avec parfois un souhait de quitter le quartier (notamment aux Vergnes et à Champratel)



Opportunités

- **une offre importante en équipements** et en espaces publics supports de lien social et d'embellissement
- **des équipements exemplaires** comme le pôle santé de la Gauthière
- **des projets urbains et des initiatives sociales** inscrites dans les quartiers permettant d'impliquer les habitants de manière continue et pérenne
- **des parents globalement satisfaits des établissements scolaires** pouvant être confortés pour réduire les phénomènes d'écart de réussite
- **un réseau d'acteurs locaux de l'emploi et du social** important pouvant tisser des liens entre offre d'emploi à pourvoir et profils des demandeurs
- **un projet métropolitain en devenir** (PLUI) pouvant être un levier dans l'amélioration de l'image et de la réputation des quartiers à plus large échelle



Menaces

- **certains publics éloignés de l'offre et des accompagnements proposés** (insertion, offre de loisirs, etc.)
- **une fracture numérique** engendrant de nouvelles inégalités d'accès aux droits
- des difficultés liées à la **présence du trafic de drogue** (sentiment d'insécurité, image du quartier, etc.)
- des habitants qui se sentent **victimes de la réputation de leur quartier**
- **des situations de relogement** pouvant être vécues comme une rupture du lien social.

(Source baromètre des QPV, NOUS, 2019)

2 Portraits de quartiers

COURNON-D'AUVERGNE

Le QPV de Cournon-d'Auvergne est le seul QPV de la métropole clermontoise situé en dehors de la commune de Clermont-Ferrand.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE



Atouts

- une satisfaction des équipements communaux exceptionnelle et un attachement à la commune important
- une très grande satisfaction et fréquentation des commerces et services publics
- une part d'autoentrepreneurs distinctive
- une maison des citoyens devenue centre social fin 2023 qui fédère des dynamiques et les acteurs de terrain



Faiblesses

- une assignation plutôt marquée
- une ambiance en dégradation avec un sentiment d'insécurité et une image négative perçus par les habitants particulièrement élevés
- des secteurs résidentiels ciblés par cette mauvaise réputation (Le Lac, Le Guéry)
- une part de jeunes (16-24 ans) non scolarisés élevée
- un taux de demandeurs éloignés de l'emploi particulièrement élevé, notamment chez les femmes et des demandeurs d'emploi peu diplômés



Opportunités

- un quartier central intégré au cœur de la commune
- un quartier bien équipé et bien desservi pouvant potentiellement attirer de nouveaux foyers en vue de maintenir / favoriser la mixité sociale
- une bonne entente entre les habitants et un quartier choisi pour la proximité des connaissances et de l'emploi
- un quartier à vocation sociale mais qui ne présente pas des indicateurs de grande précarité



Menaces

- une réputation du quartier qui se maintient malgré une vision des habitants en dégradation
- un parc social relativement ancien et une part plus élevée d'habitants souhaitant trouver un logement adapté au sein du quartier, interrogeant l'adéquation entre besoins, souhaits et offres résidentielles
- des nouveaux équipements (maison des citoyens, coloc de la culture) pas toujours appropriés par les habitants
- des publics fragiles : des taux de familles monoparentales et de familles dépendant à plus de 50 % des prestations sociales élevés
- un taux de renoncement aux soins élevé bien que les équipements de santé donnent satisfaction, posant des interrogations d'accompagnement spécifique.

Démographie

Population (2019)

1400 habitants | **+ 400** avec extension du QPV

Moins de 25 ans (2019) ●

QPV : **39,1 %** | Tout QPV : **38,5 %** | CAM : **31,8 %**

Plus de 60 ans (2019)

QPV : **17,2 %** | Tout QPV : **18,9 %** | CAM : **22,7 %**

Familles monoparentales (2019) ●

QPV : **37,7 %** | Tout QPV : **28,6 %** | CAM : **16,9 %**

Familles nombreuses (2021)

QPV : **25,9 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

QPV : **22 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation (2020)

QPV : **1201,67 €** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **1875,83 €**

Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2020)

QPV : **40,9 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **15,7 %**

Activité

Chômeurs au sens du recensement (2019)

QPV : **27,5 %** | Tout QPV : **33 %** | CAM : **14,2 %**

16-25 ans ni scolarisés ni en emploi ●

QPV : **32,8 %** | Tout QPV : **environ 31 %** | CAM : **n.d.**

Taux d'emploi à temps partiel (2019)

QPV : **25,3 %** | Tout QPV : **26 %** | CAM : **16,4 %**

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20) ●

QPV : **68 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Population non-diplômée (2019)

QPV : **33,8 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **17,9 %**

Population diplômée au moins d'un Bac +2 (2019) ●

QPV : **10,4 %** | Tout QPV : **13 %** | CAM : **36 %**

Habitat

Logements sociaux (2019)

QPV : **96 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **21 %**

Loyer médian (2022)

QPV : **4,0 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**

● Situation plus défavorable que pour l'ensemble des QPV

FONTAINE-DU-BAC

Situé en frange sud-est de Clermont-Ferrand entre le campus universitaire et la Pardieu, la Fontaine-du-Bac est le plus petit quartier prioritaire de la métropole. Il est presque uniquement composé de grands ensembles sociaux construits dans les années 1970.



Atouts

- un quartier où les habitants restent longtemps et auquel ils sont attachés
- des habitants qui s'estiment particulièrement bien et qui souhaitent rester dans leur quartier
- un cadre de vie particulièrement apprécié pour ses espaces verts
- un quartier bien connecté en transports en commun (B et tram)
- un quartier proche des secteurs d'envergure métropolitaine : campus des Cézeaux, La Pardieu
- De nouveaux services : la labellisation récente France Services de la maison de quartier ; l'implantation en cœur de quartier d'un centre départemental de santé en 2022 ; une permanence hebdomadaire d'un conseiller France Travail



Faiblesses

- des liens sociaux et une convivialité moins importants qu'avant
- un centre commercial qui vivote
- de fortes attentes en matière d'équipements socio-culturels et sportifs



Opportunités

- un cadre verdoyant aux potentiels à promouvoir : de nombreux espaces verts au sein et à proximité du quartier
- un quartier aux aménités urbaines de qualité et où il fait bon vivre pouvant attirer de nouveaux ménages et favoriser davantage de mixité sociale
- des secteurs d'envergure métropolitaine pouvant essaimer sur le quartier



Menaces

- des espaces publics à investir davantage : éviter le sentiment d'être délaissés, perte du lien social
- des écarts importants en termes de réussite scolaire et des acteurs de terrain soucieux du besoin d'accompagnement soutenu des familles de plus en plus en difficultés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

Berser
Levrault



Démographie

Population (2019)

2 000 habitants

Moins de 25 ans (2019)

FDB : **39,9 %** | Tout QPV : **38,5 %** | CAM : **31,8 %**

Plus de 60 ans (2019)

FDB : **20,3 %** | Tout QPV : **18,9 %** | CAM : **22,7 %**

Familles monoparentales (2019)

FDB : **34 %** | Tout QPV : **28,6 %** | CAM : **16,9 %**

Familles nombreuses (2021)

FDB : **40,4 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

FDB : **27 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation (2020)

FDB : **1119,17 €** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **1875,83 €**

Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2020)

FDB : **50,2 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **15,7 %**

Activité

Chômeurs au sens du recensement (2019)

FDB : **30,3 %** | Tout QPV : **33 %** | CAM : **14,2 %**

16-25 ans ni scolarisés ni en emploi

FDB : **40 %** | Tout QPV : **environ 31 %** | CAM : **n.d.**

Taux d'emploi à temps partiel (2019)

FDB : **30,5 %** | Tout QPV : **26 %** | CAM : **16,4 %**

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20)

FDB : **67 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Population non-diplômée (2019)

FDB : **47,1 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **17,9 %**

Population diplômée au moins d'un Bac +2 (2019)

FDB : **14,2 %** | Tout QPV : **13 %** | CAM : **36 %**

Habitat

Logements sociaux (2019)

FDB : **100 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **21 %**

Loyer médian (2022)

FDB : **4,2 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**

LA GAUTHIÈRE

Le quartier de la Gauthière est situé à l'entrée nord-est de Clermont-Ferrand, à proximité du quartier historique de Montferrand et du site des Pistes-Cataroux. Il a été construit dans les années 1960 pour accueillir les ouvriers de l'usine Michelin. Si la Gauthière est l'un des quartiers les mieux connectés au cœur de la métropole grâce à sa desserte en tramway, il reste enclavé et ceinturé par des boulevards importants.



Démographie

Population (2019)

4 400 habitants

Moins de 25 ans (2019)

LG : **38,4 %** | Tout QPV : **38,5 %** | CAM : **31,8 %**

Plus de 60 ans (2019)

LG : **17,4 %** | Tout QPV : **18,9 %** | CAM : **22,7 %**

Familles monoparentales (2019)

LG : **26,4 %** | Tout QPV : **28,6 %** | CAM : **16,9 %**

Familles nombreuses (2021) ●

LG : **42,7 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

LG : **24 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation (2020)

LG : **1086,67 €** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **1875,83 €**

Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2020)

LG : **53,5 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **15,7 %**

Activité

Chômeurs au sens du recensement (2019) ●

LG : **34,2 %** | Tout QPV : **33 %** | CAM : **14,2 %**

16-25 ans ni scolarisés ni en emploi

LG : **26,6 %** | Tout QPV : **environ 31 %** | CAM : **n.d.**

Taux d'emploi à temps partiel (2019)

LG : **23,1 %** | Tout QPV : **26 %** | CAM : **16,4 %**

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20) ●

LG : **67 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Population non-diplômée (2019)

LG : **46,1 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **17,9 %**

Population diplômée au moins d'un Bac +2 (2019)

LG : **12,1 %** | Tout QPV : **13 %** | CAM : **36 %**

Habitat

Logements sociaux (2019)

LG : **81,9 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **21 %**

Loyer médian (2022)

LG : **4,4 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**



Atouts

- une localisation centrale et une bonne desserte
- un quartier bien équipé, comprenant également des équipements de rayonnement métropolitain (espace culturel N. Mandela, site de l'ASM Omnisports)
- des équipements récents particulièrement appréciés et fréquentés comme le pôle santé, le parc de l'écluse, le pôle petite enfance et famille (PRU1)
- un dynamisme entrepreneurial particulièrement élevé
- un fort attachement des habitants pour leur quartier



Faiblesses

- une image et une réputation du quartier estimées négatives affectant son attractivité
- un quartier labyrinthique peu traversé propice au trafic de drogues qui met à mal l'ambiance et le vivre-ensemble (centre commercial et ses abords) et génère un fort sentiment d'insécurité
- des grands axes routiers qui ceinturent le quartier et l'enclavent, des besoins de coupures urbaines avec l'environnement immédiat, y compris dans l'accès au tramway
- des espaces publics peu investis et peu valorisés, de nombreux espaces ouverts délaissés et sans usages
- un manque de mixité sociale et résidentielle



Opportunités

- un cadre de vie amélioré par le PRU1 et se poursuivant avant le NPNRU
- de grands logements et des équipements pouvant attirer et dynamiser un quartier familial
- un tissu associatif et un marché local source de dynamisme
- l'ouverture à l'ouest vers Montferrand et le secteur du projet Cataroux-Les Pistes



Menaces

- des effets de coupures socio-urbaines (rue Tourette) avec pour résultat un quartier aux qualités résidentielles à deux vitesses et un manque de mixité sociale
- des enjeux autour de la carte scolaire à l'échelle du quartier, avec deux écoles primaires aux réputations et publics distincts et un collège souffrant d'une mauvaise image
- des familles, notamment monoparentales, des personnes âgées isolées, en forte précarité monétaire et nécessitant des accompagnements spécifiques (recherche d'un logement plus adapté, aide à domicile)
- une fréquentation faible par les habitants du quartier de certains équipements sportifs et culturels (poursuivre l'appropriation de l'ASM Omnisports et Mandela + aller-vers).

QUARTIERS NORD

Le périmètre « Quartiers Nord » se compose de trois entités vécues distinctes : Croix-de-Neyrat, Champratel et Les Vergnes.

+ **Croix-de-Neyrat** : ayant bénéficié du PRU, c'est un territoire transformé par des actions fortes ayant porté sur la diversification de l'habitat et la requalification des espaces publics et équipements. Le quartier dispose aussi d'un grand parc et de différents équipements sportifs. Il comprend également le pôle commercial de l'hypermarché Auchan et une bibliothèque municipale comprenant une antenne image et son IMAGO.

+ **Champratel**, en pleine mutation, est porté par une ambition politique de création d'un nouvel écoquartier métropolitain, dit de la Grande Plaine, visant un rééquilibrage social et une diversification fonctionnelle du quartier. Il a lui aussi bénéficié de réalisation d'équipements et d'espaces publics dans le cadre du PRU1. Par ailleurs, le projet Bamba, une offre de lotissements où chaque projet est conçu sur mesure avec ses futurs habitants, a été installé dans le quartier.

+ **Les Vergnes**, secteur le plus éloigné de la ville centre, a bénéficié du PRU1 concernant l'aménagement du parc, la création de la station de tramway et de la place des droits de l'Homme, accueillant de petites cellules commerciales. Le parc résidentiel et le cœur de quartier sont aujourd'hui au cœur de la réflexion du NPRU.



Atouts

- un cadre de vie apprécié, notamment pour les espaces verts
- une satisfaction des transports en commun très fréquentés
- une bonne connaissance et participation aux animations de quartier
- une bonne entente entre les habitants et une forte sociabilité
- une satisfaction des services publics



Faiblesses

- un sentiment d'assignation et des souhaits de quitter le quartier élevé, notamment aux Vergnes et à Champratel
- une mauvaise réputation affectant l'attractivité et renforçant le sentiment de discrimination
- un sentiment d'insécurité en augmentation
- des difficultés de réussite scolaire avec un jeune sur deux non scolarisés après 16 ans
- des demandeurs d'emploi peu formés et pas toujours satisfaits de l'accompagnement des services dédiés
- des manques et des attentes autour d'équipements liés au sport et à la culture



Opportunités

- des habitants globalement satisfaits des aménagements du PRU1 et des poursuites à l'œuvre aux Vergnes.
- des secteurs et des projets leviers : élargissement du stage G. Montpiéd, écoquartier de la Plaine, voie de desserte autour de Gerzat, site de Ladoux
- de nombreux espaces verts facteurs d'attractivité du cadre de vie et offrant un potentiel de développement d'activités économiques (plaine du Bédat, ceinture verte, jardins vivriers)
- un « territoire entrepreneur » comprenant un tissu économique et commercial important pouvant être source d'emploi et de développement des filières sociales et solidaires



Menaces

- un périmètre « Quartiers Nord » pouvant masquer des écarts importants à l'échelle des sous-quartiers avec pour les Vergnes et Champratel une situation plus défavorable comparativement à Croix-de-Neyrat
- des améliorations du quartier perçues par les habitants mais sans effet notable sur l'attractivité et la réputation du quartier
- un sentiment d'implication dans le PRU1 globalement bas
- des acteurs du domaine éducatif et social qui soulignent des besoins financiers et humains, formulant des enjeux d'articulation entre l'humain et l'urbain dans les projets de renouvellement
- une insécurité grandissante dans le quartier des Vergnes autour du centre commercial (dégradations).

● Situation plus défavorable que pour l'ensemble des QPV

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

Berger
Levrault



Démographie

Population (2019)

7600 habitants

Moins de 25 ans (2019) ●

QN : **40,9 %** | Tout QPV : **38,5 %** | CAM : **31,8 %**

Plus de 60 ans (2019)

QN : **18,5 %** | Tout QPV : **18,9 %** | CAM : **22,7 %**

Familles monoparentales (2019)

QN : **24,3 %** | Tout QPV : **28,6 %** | CAM : **16,9 %**

Familles nombreuses (2021) ●

QN : **44,5 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

QN : **24 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation (2020)

QN : **1120,83 €** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **1875,83 €**

Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2020)

QN : **49,9 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **15,7 %**

Activité

Chômeurs au sens du recensement (2019) ●

QN : **34,9 %** | Tout QPV : **33 %** | CAM : **14,2 %**

16-25 ans ni scolarisés ni en emploi

QN : **30,1 %** | Tout QPV : **environ 31 %** | CAM : **n.d.**

Taux d'emploi à temps partiel (2019)

QN : **27 %** | Tout QPV : **26 %** | CAM : **16,4 %**

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20)

QN : **70 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Population non-diplômée (2019) ●

QN : **52 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **17,9 %**

Population diplômée au moins d'un Bac +2 (2019) ●

QN : **11,5 %** | Tout QPV : **13 %** | CAM : **36 %**

Habitat

Logements sociaux (2019)

QN : **73 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **21 %**

Loyer médian (2022)

QN : **3,9 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**

SAINT-JACQUES

Le quartier Saint-Jacques, situé au sud-ouest de Clermont-Ferrand, se caractérise par sa situation géographique en plateau, qui lui confère un statut de belvédère. Bâti dans les années 60, il était principalement marqué par la présence de la muraille dite de Chine récemment démolie dans le cadre de l'ANRU, ainsi que par le viaduc et la présence du tramway.



Atouts

- un quartier largement choisi et où les habitants souhaitent rester
- des habitants installés depuis longtemps, attachés et porteurs d'une mémoire du quartier
- une population étudiante présente sur le quartier
- une forte appréciation de la desserte en tramway et de la localisation centrale
- une qualité paysagère et d'usages de l'axe Ribot / Montcalm issus du PRU1
- un pôle santé désormais complet qui répond aux besoins en termes de santé qu'avaient les habitants dans le précédent contrat de ville



Faiblesses

- un manque de mixité sociale et résidentielle
- un quartier qui souffre de sa réputation avec des secteurs ciblés concentrant les tensions : intensification du trafic sur la place Sévigné suite à la démolition de la station service, de l'allée des dômes et de la muraille
- concernant la rénovation des formes urbaines et architecturales jugées répétitives et homogènes
- des difficultés de porosité le long du boulevard C. Bernard, renforcées par la résidentialisation contraignant les déplacements du quotidien au cœur du quartier
- des espaces publics peu investis et un manque d'espaces verts, supports d'animation
- une des plus faibles satisfactions des QPV concernant les établissements scolaires > peu de mixité sociale dans les établissements publics du quartier (à noter la concurrence de l'établissement privé Fénélon en bas du viaduc)



Opportunités

- un cadre paysager remarquable autour du belvédère du futur parc métropolitain
- des travaux du PRU1 qui ont contribué à réhabiliter le parc de logement vieillissant
- une continuité dans le NPRU à travers un projet de grande ampleur et à portée symbolique porteur d'une nouvelle offre en logements attractive
- une localisation centrale favorable à une meilleure intégration urbaine à une échelle plus largement des équipements et des fonctions métropolitaines (CHU, CROUS, école d'infirmiers, faculté de médecine...), supports d'une attractivité et de potentiels d'emplois
- une halte ferroviaire pouvant être support et levier d'intégration et d'attractivité métropolitaine



Menaces

- des attentes fortes concernant l'amélioration du parc résidentiel et du maintien d'une offre en logements abordables permettant d'effectuer des parcours résidentiels différents au sein du quartier
- un faible brassage des habitants et un sentiment de perte de liens sociaux
- un sentiment d'insécurité et d'instabilité autour des lieux identifiés
- un contexte de perte de vitesse des activités commerciales de proximité
- un sentiment d'implication plus bas dans la phase du PRU1, des innovations à trouver en matière d'aller vers les habitants en attente d'implication.

• Situation plus défavorable que pour l'ensemble des QPV



Démographie

Population (2019)

2 400 habitants | **+ 1 500** avec extension du QPV

Moins de 25 ans (2019)

SJ : **29,8 %** | Tout QPV : **38,5 %** | CAM : **31,8 %**

Plus de 60 ans (2019)

SJ : **22,3 %** | Tout QPV : **18,9 %** | CAM : **22,7 %**

Familles monoparentales (2019)

SJ : **36,1 %** | Tout QPV : **28,6 %** | CAM : **16,9 %**

Familles nombreuses (2021)

SJ : **33,6 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Personnes seules dans le parc social (2020)

SJ : **57,2 %** | CAM : **45 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

SJ : **27 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Médiane du revenu disponible mensuel par unité de consommation (2020)

SJ : **1 114,17 €** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **1 875,83 €**

Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2020)

SJ : **50,2 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **15,7 %**

Activité

Chômeurs au sens du recensement (2019)

SJ : **38,2 %** | Tout QPV : **33 %** | CAM : **14,2 %**

dont hommes (2020)

SJ : **58 %** | Tout QPV : **53 %** | CAM : **49 %**

16-25 ans ni scolarisés ni en emploi

SJ : **33,5 %** | Tout QPV : **environ 31 %** | CAM : **n.d.**

Taux d'emploi à temps partiel (2019)

SJ : **29,5 %** | Tout QPV : **26 %** | CAM : **16,4 %**

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20)

SJ : **68 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Population non-diplômée (2019)

SJ : **43,4 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **17,9 %**

Population diplômée au moins d'un Bac +2 (2019)

SJ : **16,2 %** | Tout QPV : **13 %** | CAM : **36 %**

Habitat

Logements sociaux (2019)

SJ : **79 %** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **21 %**

Loyer médian (2022)

SJ : **4,5 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**

QPV CENTRE

Le quartier Centre est un quartier nouvellement entré dans la géographie prioritaire. Quartier de centre ancien, il se distingue fortement des autres QPV de l'agglomération (quartiers d'habitat social de type « grands ensembles »). L'entrée de ce quartier dans le contrat de ville est une opportunité pour approfondir la connaissance de ses problématiques, des acteurs qui y interviennent au quotidien, pour construire des réponses adaptées inter-institutionnelles pour ses habitants.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE



Démographie

Population (2019)

3 000 habitants

Beaucoup de 18 - 39 ans

C : **39,6 %** soit 10 points de plus que dans les autres QPV

Ménage de 1 personne

C : **56,6 %** soit la part la plus élevée de tous les QPV



Atouts

- un quartier de centralité, bien desservi en transports et offrant de nombreux commerces et possibilités de restauration
- une certaine diversité au sein du quartier, qui accueille des populations très différentes : des migrants, des jeunes isolés, des familles de classes moyennes, des étudiants. « *Le quartier s'améliore un peu en termes de mixité, il y a beaucoup de jeunesse, de familles avec enfants qui viennent y habiter* » (groupe de travail QPV Centre, automne 2023).
- des équipements publics structurants (crèche, établissements scolaires, gymnase, etc.)
- la présence de structures d'accompagnement des publics en proximité (Chôm'actif, Family Social Club, Clermont Basket Association, foyer de jeunes travailleurs Le Phare, Comité de quartier, Habitat et Humanisme pour l'animation à venir de l'Arche, etc.). « *Il y a une tradition et un élan de solidarité sur ce territoire.* » (ibid.).



Faiblesses

- une circulation importante, des nuisances sonores, des difficultés à stationner : autant de problèmes accentués par les travaux qui peuvent nuire à la sécurité
- une absence de pistes cyclables et de bornes vélos et un manque de verdure et d'espaces de détente pour les jeunes, les enfants (parc, square, city-stade, etc.)
- des problèmes d'usages de l'espace public sur des espaces bien localisés (incivilités, trafics, mendicité, prostitution) générant un sentiment d'insécurité
- beaucoup de logements privés vétustes ou abandonnés, qui jouent un rôle de logement privé social de fait, mais pour qui les pouvoirs publics n'ont pas d'interlocuteur dédié (propriétaires multiples, marchands de sommeil)
- beaucoup de personnes précaires : personnes seules avec des problèmes d'addictions, personnes migrantes, jeunes isolés, familles précaires, etc.
- un quartier de passage, avec des mouvements de populations qui arrivent et repartent, ce qui rend difficile le travail dans la durée. « *Les départs et les arrivées représentent environ toutes les 7 semaines environ 25 enfants à l'école, soit l'équivalent d'une classe.* »
- des populations qui ne se mélangent pas. « *On a deux écoles, une publique, l'une des plus pauvres de la ville, et une privée. On a là deux populations qui se croisent mais ne se mélangent pas.* »



Opportunités

- une absence d'identité de quartier : « *il n'y a pas d'ambiance de quartier. Les gens ne sentent pas appartenir à un quartier.* » « *Ce quartier n'est pas identifié comme un lieu de vie, mais comme un endroit où l'on passe.* »
- un quartier à proximité du centre-ville, bien desservi en transports et où se situe la gare, facteurs d'attractivité pouvant à terme amener plus de mixité sociale
- des équipements et services publics à proximité du quartier
- un réseau d'acteurs publics et associatifs qui maille le quartier et se connaissent dans la plupart des cas
- un quartier qui bénéficie déjà de moyens renforcés des pouvoirs publics compte tenu des difficultés (la Ville et l'Éducation nationale pour l'école notamment)
- l'entrée du quartier en géographie prioritaire et le renforcement des moyens d'intervention à venir



Menaces

- une mauvaise image du quartier : un quartier « en déclin », « oublié », « d'errance », « de passage ». « *Passe, mais ne t'arrête pas. Si tu t'arrêtes, tu as l'air suspect.* »
- le trafic de stupéfiants localisé sur des secteurs précis, et de plus en plus institutionnalisé
- des besoins insuffisamment couverts : accompagnement scolaire, cours de français, aide alimentaire, accès aux droits, numérique, accès aux loisirs et à la culture, etc.
- un manque de lieux d'accueil au sein du quartier lorsque le travail en proximité le nécessite
- des enjeux de connaissance : sur l'habitat et le logement, sur les situations exactes des publics cibles (situation de logement, administrative, de ressources, etc.), sur les acteurs en présence.

AULNAT - Le Breuil - Les Chapelles

Le Breuil - Les Chapelles est un QVA situé dans la commune d'Aulnat. Anciennement ZUS, le quartier est l'un des rares à ne pas avoir bénéficié de programmes de renouvellement urbain, ce qui explique l'ancienneté des logements sociaux (autour de 1969). Le quartier se distingue des moyennes métropolitaines par une forte présence de logement locatif social et d'ouvriers et employés, et de plus faibles revenus disponibles.



Démographie

Population (2019)

1100 habitants | **26 %** de la commune

Familles nombreuses (2021)

QVA : **22,29 %** | Aulnat : **23,14 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

QVA : **13 %** | Aulnat : **10 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Part des allocataires à bas revenus parmi les allocataires (2021)

QVA : **41 %** | Aulnat : **29 %** | Tout QPV : **54 %** | CAM : **31 %**

Perception du RSA parmi les allocataires (2021)

QVA : **15 %** | Aulnat : **11 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **11 %**

Part d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté parmi tous les enfants d'allocataires (2021)

QVA : **55,79 %** | Aulnat : **29,11 %** | Tout QPV : **75 %** | CAM : **35,87 %**

Part de familles nombreuses qui sont au chômage ou vivent sous le seuil de pauvreté (2021)

QVA : **68,57 %** | Aulnat : **6,86 %** | Tout QPV : **14,7 %** | CAM : **8,6**

Activité

Chômeurs >2 ans (2020)

QVA : **38 %** | Aulnat : **33 %** | Tout QPV : **30 %** | CAM : **30 %**
En hausse depuis 2015, mais correspond à la même évolution sur la commune

Chômeuses (2020)

QVA : **58 %** | Aulnat : **56 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **51 %**
Une très légère diminution alors qu'augmentation légère à Aulnat

Chômeurs <26 ans

Baisse entre 2020 et 2015, désormais taux équivalent à celui de l'ensemble des QPV

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20)

QVA : **81 %** | Aulnat : **85 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Taux de retard en 6ème

divisé par 8 entre 2016 et 2017-18-19

Habitat

88 % des logements sociaux d'Aulnat sont situés dans le QVA en 2022.

Logements sociaux à bas loyers <5,58 €/m² (2022)

QVA : **98 %** | Tout QPV : **92 %**

Loyer médian (2022)

QVA : **4,4 €/m²** (équivalent à LG) | Aulnat : **4,5 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**



Atouts

- un quartier bien intégré à son environnement communal
- une offre importante et de qualité en espaces verts et publics
- de nombreux équipements et services communaux en hyper-proximité du quartier



Faiblesses

- une absence de mixité résidentielle
- une concentration quasi-complète du parc social de la commune



Opportunités

- un quartier permettant l'accueil des personnes à bas revenus sur la commune
- un quartier central pouvant bénéficier d'une qualité du cadre de vie égale à celle de la commune



Menaces

- un parc social vieillissant pouvant poser des enjeux d'attractivité et de bien être dans le logement
- des écarts de réussite scolaire (brevet) qui se creusent au collège, mais c'est un enjeu propre à la commune et non au QVA
- une forte concentration des allocataires à bas revenus et de logement social interrogeant les notions de mixité à l'échelle de la commune

GERZAT - Le Patural- Les Pègues

Le périmètre actuel du QVA comprend des ensembles résidentiels aux formes urbaines et compositions sociales différentes. Le quartier du Patural, à l'est du gymnase C. Fournier se compose essentiellement de logements sociaux et concentre les populations les plus précaires. Son urbanisme des barres se démarque du tissu pavillonnaire, à l'ouest du Patural, caractérisé lui, par des habitants plutôt propriétaires aux revenus plus élevés. Enfin, au sud du périmètre se trouve le quartier des Pègues, composé de petites maisons en bande.



Atouts

- un bien-être signifié
- de bonnes relations entre habitants
- des habitants ayant choisi leur quartier et souhaitant y rester
- des indicateurs de réussite scolaire bons
- des travailleurs très satisfaits de leur emploi



Faiblesses

- un taux de renoncement aux soins élevé, malgré une satisfaction des équipements de santé
- des taux d'agressions et de vols répétés plutôt élevés
- des demandeurs d'emploi inscrits dans la durée (>2 ans) et une surreprésentation des femmes



Opportunités

- une mixité résidentielle présente pouvant offrir des possibilités de parcours résidentiels au sein du quartier
- un marché immobilier dynamique, ressource en termes d'attractivité et de mixité
- un usage des transports en commun plus élevé que dans le reste de la commune et des habitants mobiles
- une part de personnes ayant un emploi travaillant sur la commune plus élevée que dans la commune
- des habitants connectés et ayant davantage d'aisance avec le numérique que sur la commune.



Menaces

- un quartier perçu comme peu animé, comme le reste de la commune, avec une faible participation aux animations locales
- une image plutôt bonne mais estimée en dégradation et un attachement plus faible au quartier que dans la commune
- des parents globalement satisfaits des établissements scolaires mais une part élevée de mécontents (davantage que dans les QPV)
- un recours aux services dédiés à l'insertion vers l'emploi plus faible que dans l'ensemble des QPV, mais plus élevé que sur la commune.

● Situation plus défavorable que pour l'ensemble des QPV

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

Berger
Levrault



Démographie

Population (2019)

2 300 habitants

Familles nombreuses (2021)

QVA : **21,6 %** | Gerzat : **23,2 %** | Tout QPV : **40,8 %** | CAM : **22,4 %**

Ressources

Ménages dont les revenus dépendent entièrement des prestations sociales (2021)

QVA : **17 %** | Gerzat : **16 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **17 %**

Part des allocataires à bas revenus parmi les allocataires (2021)

QVA : **43 %** | Gerzat : **34 %** | Tout QPV : **54 %** | CAM : **31 %**

Perception du RSA parmi les allocataires (2021)

QVA : **17 %** | Gerzat : **17 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **11 %**

Part d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté parmi tous les enfants d'allocataires (2021)

QVA : **48,3 %** | Gerzat : **36,1 %** | Tout QPV : **75 %** | CAM : **35,87 %**

Part de familles nombreuses qui sont au chômage ou vivent sous le seuil de pauvreté (2021)

QVA : **64,41 %** | Gerzat : **5,90 %** | Tout QPV : **14,7 %** | CAM : **8,6**

Activité

Chômeuses (2020)

QVA : **53 %** | Gerzat : **53 %** | Tout QPV : **47 %** | CAM : **51 %**

Chômeurs <26 ans

QVA : **22 %** | Gerzat : **21 %** | Tout QPV : **13 %** | CAM : **23 %**

Chômeurs >50 ans

QVA : **25 %** | Gerzat : **24 %** | Tout QPV : **25 %** | CAM : **18 %**

Éducation

Réussite au brevet (moyenne 2018-19-20)

QVA : **85 %** | Gerzat : **86 %** | Tout QPV : **69 %** | CAM : **87 %**

Taux de retard en 6ème (moyenne 2018-19-20)

QVA : **11 %** | Gerzat : **6 %** | Tout QPV : **12 %** | CAM : **7 %**

Taux de retard en 2nde (moyenne 2018-19-20)

QVA : **11 %** | Gerzat : **9 %** | Tout QPV : **24 %** | CAM : **14 %**

Habitat

37,7 % des logements sociaux de Gerzat sont situés dans le QVA en 2022.

Logements sociaux à bas loyers <5,58 €/m² (2022)

QVA : **72 %** | Gerzat : **42 %** | Tout QPV : **92 %**

Loyer médian (2022)

QVA : **4,7 €/m²** | Gerzat : **5,8 €/m²** | Tout QPV : **n.d.** | CAM : **5,8 €/m²**

04

GOUVERNANCE +



Avec l'adoption de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le contrat de ville est désormais coordonné à l'échelon intercommunal, et adossé au projet de territoire. C'est dans ce cadre que la Métropole s'est structurée et est aujourd'hui garante d'un partenariat resserré avec l'ensemble des signataires, en particulier l'État, le département du Puy-de-Dôme, les Villes de Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Gerzat et Aulnat, les bailleurs sociaux, la CAF, France Travail et l'Éducation nationale.

La validation et la signature du contrat de ville 2024-2030 permettent aux signataires d'insister sur l'importance de sa gouvernance et de son pilotage.

Synthèse de la gouvernance du contrat de ville de Clermont Auvergne Métropole

LE COMITÉ DE PILOTAGE
du contrat de ville (2 fois/an)

COMPOSITION

présidence : Métropole (président ou vice-président) et État, signataires du contrat de ville

- + Il définit les orientations prioritaires
- + Il suit l'effectivité des engagements pris par les partenaires
- + Il évalue le contrat de ville
- + Il observe les évolutions dans les quartiers
- + Il saisit les autres instances décisionnelles des politiques publiques
- + Il rend compte de l'impact du droit commun dans les quartiers

UN COMITÉ TECHNIQUE
politique de la ville (3 à 4 fois / an)

COMPOSITION

niveau DGS DGA, - Métropole, Villes de Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Gerzat, Aulnat, Conseil départemental, État

- + Il prépare le COPIL et met en œuvre les décisions
- + Il coordonne les travaux transversaux du contrat de ville et veille à leur cohérence
- + Il assure le lien avec les décideurs / élus et facilite la prise de décision
- + Il mobilise les ressources et compétences nécessaires aux projets
- + Il partage la conduite de l'Appel à projets

GROUPES PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

- + Ils pilotent et mettent en œuvre les projets pour lesquels ils sont constitués

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- + intégrés au contrat de ville, leur champ d'intervention nécessite une organisation projet en propre (Cités éducatives, DRE, NPNRU...)
- + liés à la politique de la ville, ils mettent en œuvre une politique publique et possèdent leurs propres instances (CLS, CMSPD...)

05

LES ENSEIGNEMENTS + DE L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT CONTRAT DE VILLE

1

Cadre de l'évaluation

Clermont Auvergne Métropole a mené une évaluation en deux temps :

- + **L'évaluation socle** donnant des premiers enseignements sur la gouvernance, l'impact du droit commun, la dynamique de l'appel à projets, la place des habitants et celle des quartiers ;
- + **L'évaluation thématique** traitant de :
 - La place du contrat de ville dans les dispositifs et politiques territoriales de **santé**,
 - Son impact sur le maintien et le développement du **tissu associatif**,
 - L'impact des actions d'insertion dans l'accès à **l'emploi**,
 - L'impact des actions de **tranquillité résidentielle** et de **médiation sociale**.

2

Principaux résultats

1

L'appel à projets : une dynamique croissante, mais une forte reconduction d'actions limitant la portée innovante du contrat de ville

En lien avec l'augmentation de 11 % de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets sur la période 2015-2022, une **dynamique croissante de l'appel à projets** est constatée : 125 projets émergent au contrat de ville en 2021, contre 82 en 2015. Ainsi, le montant des subventions apportées aux projets politique de la ville a atteint en 2022 un peu plus de 2 millions d'euros, soit un total pour l'ensemble de la période de 15,7 millions d'euros.

Si ce sont les actions du pilier 1 Cohésion sociale (*loisirs et vivre-ensemble, culture, sports, santé, ...*) qui sont les plus nombreuses, devant celles du pilier 2 (*développement économique et emploi*), ce sont les actions relatives à **l'éducation et à la parentalité** qui mobilisent les financements les plus importants (22 %).

La part importante de reconduction d'actions (75 %) est pointée en tant qu'elle **limite les capacités d'innovation et d'expérimentation** du contrat de ville. **Celle-ci est à conforter.**

2

La Métropole au cœur du pilotage et une gouvernance stabilisée

La Métropole est véritablement proactive dans l'animation du contrat de ville et son rôle est apprécié des partenaires. Le dispositif de gouvernance, qui s'organise autour de comités techniques regroupant le noyau dur des partenaires au niveau décisionnel (Métropole, communes, État, Conseil départemental) permet plus de réactivité. Certains services de droit commun sont mobilisés, mais davantage sur les dispositifs spécifiques.

La remobilisation de ces partenaires signataires et des services de droit commun reste un enjeu fort pour les prochaines années.

3

Une prise en compte des QVA

L'intervention en QVA est appréciée des communes. **La dynamique doit ainsi perdurer.** Les communes mettent toutefois en avant la présence de difficultés importantes dans leur centre-ville.

4

Une mobilisation citoyenne qui s'est essouffée mais des démarches à l'œuvre

La mobilisation citoyenne reste limitée. Les conseils citoyens ont eu du mal à trouver leur place. La participation des habitants et les volontés de la renforcer sont toutefois très présentes : démarches de concertation sur les projets de renouvellement urbain, groupes d'habitants dans les centres sociaux, direction dédiée à la Ville de Clermont-Ferrand à l'innovation et la participation, etc. Ce sont autant de ressources sur lesquelles s'appuyer pour renforcer la participation habitante.

5

La place du contrat de ville dans les dispositifs et politiques territoriales de santé

Le contrat de ville fait levier : il (re)met les quartiers dans l'agenda des institutions et donne de la visibilité à la thématique. Il y a des acteurs et des projets dynamiques qui sont de vraies ressources. Toutefois, si les actions sont très nombreuses, elles sont parfois peu lisibles et/ou redondantes. **Une meilleure interconnaissance des acteurs et des actions, leur articulation et mise en réseau méritent ainsi d'être renforcées**, notamment au travers du CLS et de l'Atelier Santé Ville mis en place par la mutualité française.

6

Son impact sur le maintien et le développement du tissu associatif

L'effet de saupoudrage des financements alloués aux associations peut limiter l'impact recherché par le contrat de ville. **Le fonctionnement par appels à projets** aux axes stratégiques nombreux et incitant les associations à « faire du projet » est à interroger. Le manque de locaux et de créneaux pour certaines associations sportives sont également des freins pour le développement associatif. Enfin, une **plus grande coordination des associations a été jugée nécessaire**.

7

L'impact des actions d'insertion dans l'accès à l'emploi

Dans ce champ, la politique de la ville contribue effectivement à favoriser l'innovation et l'expérimentation. Des actions d'« aller-vers » ont une réelle plus-value. De même, les orientations de structures non habituellement sur ce champ peuvent être pertinentes.

Des difficultés apparaissent toutefois : la fidélisation des habitants parfois en attente de réponses immédiates, ainsi que la méconnaissance et l'instabilité de certains dispositifs ne favorisent pas l'accompagnement global.

8

L'impact des actions de tranquillité résidentielle et de médiation sociale

Deux dispositifs ont été étudiés : Actéo à Clermont-Ferrand, exclusivement centré sur la tranquillité résidentielle, et un dispositif à Cournon-d'Auvergne associant à l'objectif précédent celui de médiation sociale. L'objectif était de voir ce que chacun apportait et comment ils s'articulaient à la fois au droit commun et aux autres actions politiques de la ville. Malgré quelques limites (difficultés de continuité de services, limites de compétences, temps long d'appropriation par les habitants), ils se sont révélés pertinents : l'enquête allô quartier 2022 a ainsi montré que les habitants participants s'accordaient pour affirmer que sans ces dispositifs, la situation au regard de la sécurité / tranquillité serait probablement pire.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

065

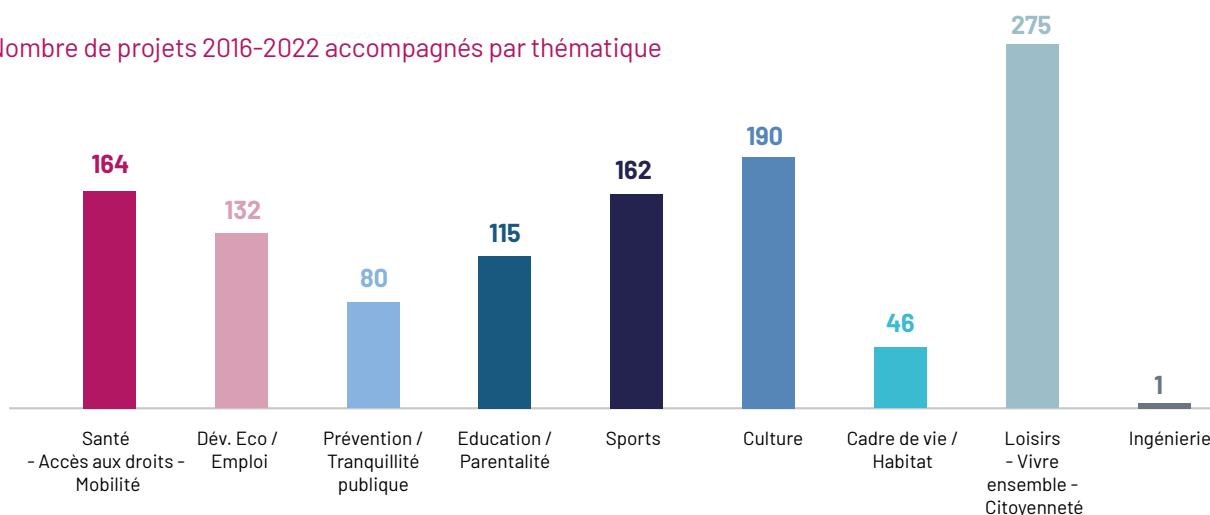
BILAN DE PROGRAMMATION +
2015-2022



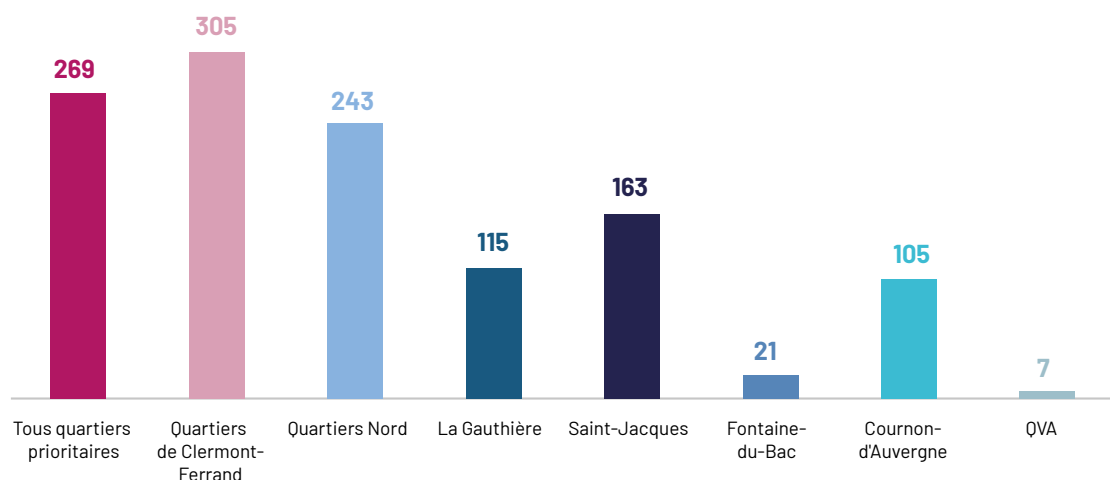
Le contrat de ville métropolitain 2015-2020+2 (Appel à projets + FIPD), c'est :

	Effectifs cumulés sur la période 2015-2022	Évolution sur la période 2015-2022
DOSSIERS DÉPOSÉS	1 553	+ 81 %
DOSSIERS FINANCÉS	1 324	+ 63 %
PORTEURS DE PROJETS	Entre 120 et 140 porteurs de projets chaque année	+ 78 %
FINANCEMENTS	15,7 M€	+ 4,6 %

Nombre de projets 2016-2022 accompagnés par thématique



Nombre de projets 2016-2022 accompagnés par quartier



07

FICHES ENGAGEMENTS + DU CONTRAT DE VILLE PAR THÉMATIQUE

COHÉSION SOCIALE

« AGIR SUR LA SANTÉ »

De manière générale, les habitants des QPV cumulent des facteurs défavorables pour leur santé. Cela induit plus fréquemment un défaut de recours aux soins de santé et à la prévention, d'autant plus que la démographie médicale des QPV est parfois déficitaire. Les publics précaires, les publics isolés, les femmes et les seniors sont particulièrement exposés à ces difficultés. Par ailleurs, la santé mentale reste encore un tabou, comme la sexualité. On observe également une forte précarité menstruelle dans les quartiers.

Habitants s'estimant en mauvaise à très mauvaise santé

14 % CAM | 21 % QPV | 30 %

Fontaine-du-Bac, La Gauthière
(Allô quartiers, 2022)

- 51 % des femmes résidant en QPV se déclarent en bon ou très bon état de santé (contre 69 % des femmes des unités urbaines environnantes)
(ONPV, 2019)

Les dispositifs existants

- ▶ Contrat local de santé de CF
- ▶ Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (2024-2028)
- ▶ Ateliers Santé Ville (ASV) de CF
- ▶ Médiation en santé (CF)
- ▶ Contrat Local de Santé Mentale de CF
- ▶ Cap santé jeunes
- ▶ Relais santé (CPAM)
- ▶ Centres sociaux
- ▶ Programme MT dents (CPAM)
- ▶ Action dentaire au bénéfice des élèves de CP en QPV (CPAM)
- ▶ Dispositif ARS d'accompagnement à la pratique de l'activité physique (DAPAP)
- ▶ Plan stratégique départemental 2023-2030
- ▶ Pacte des solidarités

Enjeux

- + **Améliorer** la lisibilité des actions de promotion et prévention de la santé auprès des professionnels et des habitants
- + **Développer** les actions de promotion et de prévention de la santé (activités physiques, alimentation, etc.)
- + **Outiller** les professionnels au contact des publics pour faciliter leur accueil et l'orientation en santé
- + **Faciliter** l'accès aux soins de premier recours
- + **Promouvoir** la santé mentale et repérer les souffrances psychiques
- + **Prévenir** le développement des conduites addictives et limiter les risques associés
- + **Promouvoir** la santé sexuelle auprès des jeunes dans une approche globale et positive
- + **Sensibiliser** les professionnels et habitants aux enjeux de santé environnementale
- + **Améliorer** la prise en charge des personnes en situation de handicap

+ Médiation en santé

Les médiateurs en santé sont présents pour accompagner les publics en QPV dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins. Ils ont pour mission d'écouter et d'identifier les besoins, d'informer sur les droits, d'orienter vers les professionnels de santé, et de proposer des actions de prévention et d'éducation à la santé. Deux types d'accompagnements existent :

- sur rendez-vous pour un suivi individuel ;
- des actions collectives de promotion, prévention et éducation à la santé, organisées avec les partenaires du territoire.



COHÉSION SOCIALE

« FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE »

La culture n'est pas l'affaire d'une élite ou d'une classe sociale. La culture contribue à l'éducation des enfants et des jeunes, peut être le moteur d'une réinsertion sociale, et encourager l'ouverture des quartiers. Clermont Auvergne Métropole est un territoire riche en propositions culturelles et artistiques : les équipements sont nombreux et doivent mieux profiter aux habitants des quartiers pour favoriser l'accès à la culture pour tous et créer les passerelles vers une culture riche et diversifiée. Certains quartiers disposent d'équipements culturels, mais leurs usages doivent être renforcés, diversifiés, et adaptés aux besoins et attentes des habitants.

Habitants ne fréquentant pas les équipements culturels

55 % CAM | 70 % QPV
(Allô quartiers, 2022)

- Chiffres de fréquentation des 4 médiathèques / bibliothèques installées poches ou dans les QPV :
- Clermont-Croix-de-Neyrat : **126 935**
- Aulnat : **6 602**
- Cournon-d'Auvergne : **58 052**
- Gerzat : **20 624**
- Sur un total de **700 000**
(CAM, 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Cité Éducative
- ▶ Pass Région
- ▶ Pass Loisirs Activités
- ▶ Pass Culture
- ▶ Pass Culture (15-18 ans)
- ▶ Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturel (PTEAC)
- ▶ Centres sociaux (Bac in Town Fontaine-du-Bac, Graine de spectacle La Gauthière, Qu'en dira-t-on Quartiers Nord)

Enjeux

- + **Favoriser** l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les habitants des quartiers
- + **Valoriser** les savoirs et compétences culturelles existants
- + **Encourager** la participation des habitants à la définition et l'organisation de l'offre culturelle
- + **Coordonner** l'ensemble des acteurs dans la proposition des activités artistiques et culturelles
- + **Développer** des projets culturels dans les quartiers NPNRU pour valoriser le parcours de vie des habitants et accompagner les transformations du territoire

Omayma a grandi dans le quartier des Vergnes, surnommé "La Flam" par ses habitants. Aujourd'hui, elle reprend ce surnom populaire pour le titre de son film « **La Flamme des Vergnes** ». On dit de ce quartier qu'il est sensible, elle, le qualifie de "vivant". Dans un documentaire, la jeune réalisatrice raconte avec lucidité les échecs et les réussites qui façonnent l'histoire des Vergnes. Elle dresse un portrait très personnel et saisissant de la vie de ce quartier de Clermont-Ferrand.



COHÉSION SOCIALE

« FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE »

Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous sont d'intérêt général. Dans les quartiers, la pratique sportive est moins variée et la part des licenciés est plus faible que sur le reste du territoire. La socialisation sportive des filles y est moins précoce, moins variée, moins soutenue que celle des garçons : ces derniers sont deux fois plus nombreux que les filles à pratiquer du sport en club.



Les habitants des QPV de Clermont-Ferrand ne fréquentent pas les clubs pour des raisons de coût (**51%**) et parce qu'ils ne connaissent pas les infrastructures (**42%**)

(Étude sur l'intégration dans le sport fédéral des jeunes publics des QPV à Clermont-Ferrand, 2017)

- **Habitants qui déclarent pratiquer une activité physique régulière**
41% QPV | **59%** hors QPV
(Allô quartiers, 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Le sport Truck VCF
- ▶ Dispositif Sésame
- ▶ Appel d'Air
- ▶ Le Chèque Première licence
- ▶ Le Pass'Sport
- ▶ Centres sociaux ou service municipal dédié
- ▶ "Savoir nager" et "Savoir rouler à vélo"
- ▶ Quartiers d'été

Enjeux

- + **Structurer** les associations sportives pour favoriser leur implication dans les quartiers
- + **Aménager** l'environnement et adapter les équipements à de nouvelles pratiques sportives, notamment autonomes
- + **Diversifier** les sports proposés
- + **Favoriser** l'accès au sport des enfants et des jeunes, en particulier des jeunes filles adolescentes
- + **Développer** des pratiques d'aller-vers pour certains publics spécifiques
- + **Créer** des parcours d'insertion dans le domaine de l'animation sportive
- + **Développer** le Sport santé et le handisport

Le **sport truck** est un dispositif d'animation sportive mobile. Il s'agit d'un camion avec à son bord une équipe de 3-4 animateurs sportifs et du matériel sportif, qui prend place sur différents espaces publics des QPV clermontois. Une fois les animations sportives installées, elles sont accessibles à tous les publics et encadrées par l'équipe. Une planification des sites et horaires est établie au préalable afin de communiquer auprès du public via les centres sociaux.



COHÉSION SOCIALE

« ACCOMPAGNER À LA PARENTALITÉ »

Dans les quartiers, les enjeux liés à la parentalité et à la monoparentalité sont grandissants. La monoparentalité est plus répandue dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers et les familles monoparentales sont les plus confrontées à la pauvreté, surtout lorsque le parent est une femme. En outre, les relations école / parents sont à approfondir pour une plus grande confiance réciproque. L'aide à la parentalité au service de la réussite éducative des enfants et de l'accompagnement des jeunes adultes dans leur insertion professionnelle est une priorité du contrat de ville.

• **15,3 %** de familles de + de 3 enfants sur les quartiers Nord

(contre **5,1 %** à Clermont-Ferrand)

• **6,3 %** sur le QPV de Cournon-d'Auvergne

(contre **8,5 %** à Cournon-d'Auvergne) (CAF 2021)

• **34 %** de familles monoparentales

dans les QPV contre **16,9 %** pour l'EPCI (Insee, 2019)

Les dispositifs existants

- ▶ Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- ▶ Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- ▶ Contrat local d'action à la scolarité (CLAS)
- ▶ Projet Éducatif de la Ville de CF 2022 2025
- ▶ Dispositifs Vacances Familiales (VACAF) : Aide aux Vacances familiales (AVF) et Aide aux Vacances Sociales (AVS)
- ▶ Médiation Familiale (CAF)
- ▶ Halte-jeux (Conseil Départemental 63)
- ▶ Centres sociaux ou service municipal dédié
- ▶ Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)
- ▶ Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Enjeux

- + **Sensibiliser** et **former** les acteurs aux dispositifs du territoire et aux enjeux de l'interculturalité
- + **Développer** les liens entre les familles et les établissements scolaires, les partenaires publics et les associations dans une perspective de continuité pédagogique et éducative
- + **Décloisonner** et **articuler** les dispositifs de soutien à la parentalité
- + **Soutenir** l'accompagnement des familles dès la petite enfance en prenant en compte les compétences parentales et psychosociales
- + **Constituer** une communauté de parents tout en favorisant la coparentalité et le développement de solutions de répit ou de garde
- + **Renforcer** l'accrochage scolaire, éducatif et social, tout en luttant contre les conditions du décrochage scolaire
- + **Promouvoir** la participation des parents à toutes les instances éducatives
- + **Soutenir** les parents dans les usages numériques liés à la question scolaire

La **ludothèque de Saint-Jacques** propose des temps de rencontre parents-enfants visant à renforcer le lien familial et social, et la socialisation. Elle accompagne la relation parent-enfant par la valorisation des savoirs parentaux et favorise la transmission et l'échange entre parents.

Exemples de projets :

- Accueil parents-enfants 0-4 ans hebdomadaire, gratuit et anonyme
- Halte-jeux 0-4 ans hebdomadaire, gratuit et anonyme
- Animation du collectif petite enfance « Mon quartier en éveil »



COHÉSION SOCIALE

« SOUTENIR L'ÉDUCATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE »

Les questions éducatives constituent un enjeu majeur pour la politique de la ville dont l'ambition réaffirmée est de lutter contre les inégalités territoriales et sociales qui se traduisent notamment par des écarts importants de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires et la moyenne nationale. Dans ce contexte, la coordination des nombreux dispositifs (Cités éducatives, PRE, école ouverte, mon stage de troisième...) au service de l'amélioration des parcours des enfants et des jeunes reste l'un des enjeux principaux des politiques éducatives en général, et du volet éducatif des contrats de ville.



Taux retard en 6^e sur 3 ans >

QPV : **12 %**, CAM : **7 %**

(**15 %** QPV Cournon-d'Auvergne)
(Rectorat, 2020)

• Réussite au brevet sur 3 années scolaires (2017-2018-2019) >

QPV : **69 %**, CAM : **87 %**

(Rectorat, 2020)

Les dispositifs existants

- ▶ Dispositif de réussite éducative (DRE)
- ▶ Projet Éducatif de la Ville Clermont-Ferrand 2022-2025 (PEV)
- ▶ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- ▶ Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)
- ▶ Pass 3^eème pour trouver un stage
- ▶ Cité éducative
- ▶ Centres sociaux
- ▶ AAP CAF « Promouvoir les valeurs de la République et prévenir la radicalisation »

Enjeux

- + **Créer** les conditions pour « faire territoire éducatif » en renforçant les partenariats entre les acteurs éducatifs
- + **Promouvoir** la scolarisation précoce
- + **Promouvoir** les valeurs de la République, de la laïcité et le vivre-ensemble
- + **Améliorer** l'accès aux stages de 3^e des élèves en REP/REP+ et renforcer le partenariat avec les entreprises
- + **Intégrer** les enjeux de transition environnementale dans les démarches éducatives
- + **Mieux informer** sur la diversité des métiers afin d'améliorer l'ambition scolaire des élèves
- + **Agir** pour le bien-être et la santé des élèves issus des quartiers
- + **Co-créer** avec les équipes pédagogiques des territoires des dispositifs innovants de soutien scolaire et de lutte contre le décrochage
- + **Renforcer** l'accompagnement individuel des enfants et des jeunes
- + **Améliorer** les conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap



Les **bénévoles de l'AFEV** interviennent 2 heures par semaine au domicile et en présence des parents. Cela leur permet d'interagir directement avec l'environnement de l'enfant et surtout d'intégrer les parents au processus d'accompagnement. L'individualisation de l'accompagnement permet au bénévole d'adapter son intervention aux problématiques rencontrées par l'enfant et sa famille, et apporter une aide méthodologique, mettre l'accent sur le plaisir d'apprendre, les valoriser. Une centaine d'enfants et jeunes résidant sur les QPV bénéficient actuellement de ce programme.

COHÉSION SOCIALE

« PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE ET LA CITOYENNETÉ »

Certains secteurs de l'espace public sont fréquentés par certains types de publics et manquent de diversité (selon l'âge, le genre, les CSP). Cela impacte directement la convivialité, le lien social et le bien-être des habitants. De plus, les quartiers ne sont pas attractifs pour les autres habitants, malgré la richesse de l'offre associative et la présence d'équipements. Des lieux de rencontres, des espaces de sociabilité sont ainsi à valoriser. Il existe des potentiels d'implication citoyenne dans les quartiers, à soutenir et à développer. La coconstruction est nécessaire pour une meilleure prise en compte de l'expertise d'usage des habitants. Au-delà, accompagner les habitants dans leurs projets jusqu'à leur donner les moyens concrets et financiers pour les réaliser renforce leurs capacités d'action (centres sociaux, financement participatif BUPA ou FPH).

Habitants faisant partie d'une

association : CAM **33 %**, QPV **21 %**
(Allô quartiers, 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Budget participatif Ville de Clermont-Ferrand
- ▶ Fonds de Participation Habitants
- ▶ Centres sociaux
- ▶ Concertation obligatoire NPNRU, GUSP, Cité Éducative
- ▶ Conventions citoyennes
- ▶ Concours « S'engager pour les quartiers »
- ▶ Appel à projets CAF « Promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation »
- ▶ Les postes adultes-relais

Enjeux

- + **Créer** les conditions de réussite de la concertation (cibler les publics, les accompagner, mieux communiquer)
- + **Accompagner** la citoyenneté active en donnant les moyens d'agir aux habitants
- + **Favoriser** un meilleur partage de l'espace public et son appropriation par les différents publics
- + **Soutenir** les initiatives renforçant les liens entre tous les habitants, dans et hors quartiers (événement culturel, sportif, projets communs)
- + **Améliorer** l'inclusion des personnes en situation de handicap ou ne maîtrisant pas la langue

Le **fonds de participation des habitants (FPH)** est une aide financière de l'État et des collectivités territoriales visant à soutenir les projets collectifs et renforcer les liens entre habitants d'un quartier. Il s'adresse aux groupes d'habitants



- constitués ou non en associations - qui ont une idée de projet pour leur quartier (par exemple, une fête dans un immeuble, un débat entre habitants, un vide-grenier...).

Le fonds de participation des habitants fonctionne grâce à l'implication de bénévoles qui sélectionnent les projets à soutenir via un comité de validation. Ce fonds de participation des habitants existe à Clermont-Ferrand et à Cournon-d'Auvergne.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

« PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE »

Promouvoir l'initiative économique permet d'apporter des réponses en matière d'offre d'emploi et d'introduire de nouvelles activités au cœur des quartiers. Il est à noter que de nombreux habitants créent des activités sans passer systématiquement par l'accompagnement des institutions. Sur ce point, la part des micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements est en moyenne de 20 points supérieure à la part métropolitaine, avec une particularité des quartiers qui est la création dominante d'entreprises dédiées aux services aux particuliers.



Part des micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements à Cournon-d'Auvergne

QPV **85,7 %** Commune **63,8 %**

CAM **60,5 %**

(Insee, Répertoire des entreprises et des établissements Sirene en 2021)

Les dispositifs existants

- ▶ Démarche "Les entreprises s'engagent"
- ▶ Dispositif d'accompagnement des porteurs de projets par la Chambre de Commerce et d'Industrie
- ▶ Prêt d'honneur Initiative (réseau Initiative France)
- ▶ Appel à projets Ouvre boîte
- ▶ Entrepreneuriat pour tous, Bpifrance
- ▶ Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE)
- ▶ Concours « Talents des cités », Bpifrance

Enjeux

- + Mieux **repérer** et accompagner les entrepreneurs à toutes les étapes de la création d'entreprise, et le temps de la consolider
- + **Favoriser** un meilleur accès à l'information et améliorer la lisibilité des dispositifs, en particulier ceux du droit commun
- + **Sensibiliser** à l'esprit d'entreprendre, en particulier les jeunes
- + **Favoriser** l'implantation d'entreprises répondant aux besoins en développant une offre de locaux adaptés

Le marché du fait-mains est un réseau de créatrices et créateurs des quartiers nord. Les Salons des créatrices 2021 et 2022 ont fait émerger des potentiels de créatrices et ont permis pour bon nombre d'entre elles de passer d'amatrices à un statut d'auto-entrepreneuses.



Ces événements ont également permis d'accompagner les participantes avec le centre social nord et ses partenaires, vers la création d'un nouveau réseau : le collectif « les Fées Mains ». Cette création provient directement du bilan établi lors de la première édition du salon en 2021. Les créatrices désirent organiser à moyen terme un **marché saisonnier du « fait-main » festif** sur la place René Mayot à Champratel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

« MAINTENIR ET RENOUVELER LA VITALITÉ COMMERCIALE »

Les consommateurs des quartiers plébiscitent les commerces et services de proximité. Dans les quartiers qui ont bénéficié des investissements du Programme National de Rénovation Urbaine, 53 % des personnes interrogées disent fréquenter beaucoup ou exclusivement les commerces du quartier. Cette préférence pour la proximité ne doit pas masquer la réalité des faits : le sous-équipement automobile des habitants des quartiers limite leurs possibilités de se déplacer en dehors de leur lieu de résidence. L'offre commerciale souvent déclinante, une tendance à la « snackisation » et une occupation déviante des espaces commerciaux viennent déjouer les efforts pour rendre attractifs ces quartiers. Le développement commercial est à la croisée de plusieurs enjeux : l'amélioration de l'approvisionnement des populations, l'attractivité des quartiers prioritaires, la lutte contre les comportements déviants et l'animation de la vie sociale de proximité.

89 % d'établissements sans salariés à Saint-Jacques

(86 % en 2017)

(Insee, Répertoire des entreprises et des établissements Sirene en 2019)

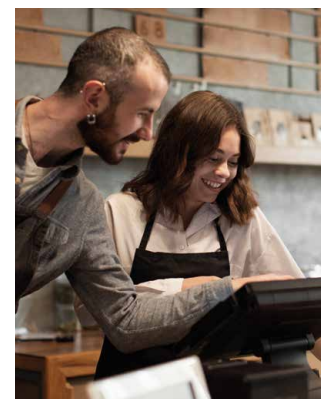
Les dispositifs existants

- ▶ Accompagnement des commerçants, Chambre de Commerce et d'Industrie CCI
- ▶ Appel à projets Ouvre boîte
- ▶ Exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Enjeux

- + **Maintenir** et **développer** les commerces dans les quartiers en diversifiant les activités et services proposés (là où la commercialité est vérifiée)
- + **Encourager** les modèles hybrides (tiers-lieux, associations) sur les zones non-destinées à l'implantation d'activités commerciales
- + **Informier** les commerçants sur les dispositifs de soutien existant dans les quartiers

La Métropole, en partenariat avec la CCI du Puy-de-Dôme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Initiative Clermont Métropole, met en place des subventions d'investissement pour aider les petites entreprises du commerce de proximité, de l'artisanat et des services à s'installer ou à se développer dans les centres-bourgs et les quartiers prioritaires de la ville. Ce dispositif d'aide a été créé en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

« FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI »

Le taux de chômage dans les quartiers prioritaires « est toujours 2,7 fois supérieur à celui des autres quartiers des unités urbaines », indique la Cour des comptes. Les jeunes et les femmes des quartiers sont particulièrement touchés par le chômage. Pour garantir à ces habitants un meilleur accès aux dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, l'accent doit être mis sur une orientation et une intégration renforcées au sein de dispositifs clairement identifiés. Également, l'attention doit être portée sur les publics les plus éloignés de l'emploi (jeunes marginalisés, femmes seules avec enfant, publics très éloignés de l'emploi).



Taux d'emploi ensemble :

CAM **61 %**, quartiers Nord : **38 %**

Taux d'emploi femmes quartiers

Nord : CAM **58,2 %**, quartiers

Nord : **27 %**

(Insee, 2020)

- Part des demandeurs d'emploi en fin de mois, en éloignement durable de l'emploi : CAM **24 %**, QPV **32 %**
(Pôle Emploi, 2020)

Les dispositifs existants

- ▶ France Travail / Missions Locales - Contrat Engagement Jeunes
- ▶ Emplois francs
- ▶ Territoire zéro chômeur de longue durée (Gerzat / Les Vergnes)
- ▶ "Les entreprises s'engagent"
- ▶ Plan local d'insertion et d'emploi (PLIE) de Clermont Métropole
- ▶ AAP Jeunesse du Conseil départemental
- ▶ Pacte Territorial des Solidarités
- ▶ Plan départemental d'insertion
- ▶ Clauses d'insertion des programmes de l'ANRU

Enjeux

- + **Lever** les freins à l'emploi
- + **Développer** des accompagnements renforcés et adaptés pour les publics les plus éloignés de l'emploi
- + **Faciliter** les premiers pas dans l'emploi et dans le monde de l'entreprise
- + **Favoriser** l'insertion professionnelle des femmes
- + **Renforcer** la lisibilité des dispositifs pour les habitants
- + **Décloisonner** et **articuler** les dispositifs existants entre eux

La mission de **La Cravate Solidaire** Clermont-Ferrand, c'est avant tout de permettre à des personnes en situation de précarité de réussir leurs entretiens dans les meilleures conditions.

La Cravate Solidaire de Clermont-Ferrand a lancé en 2021 le programme de mentorat vers l'emploi « Coup 2 Mains ».

Chaque filleul est soutenu dans sa recherche d'emploi par un bénévole compétent en ressources humaines. Il bénéficie d'un accompagnement adapté et personnalisé sur le long terme. Le mentor apporte un appui technique en partageant son expérience et en aidant son filleul à mieux s'approprier les codes du travail.



CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

« AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS »

Le Programme National de Rénovation Urbaine a permis de traiter les dysfonctionnements urbains d'un certain nombre de quartiers et les programmes de réhabilitation menés et en cours concourent à un cadre de vie de qualité. Pour autant, les efforts sont à poursuivre et doivent permettre une intervention plus coordonnée à l'échelle des quartiers. Les interventions sur le cadre de vie seront à la fois de l'ordre du fonctionnement des espaces publics et communs, de la gestion urbaine et sociale de proximité mais aussi des interventions sur l'habitat, en réservant une place centrale aux habitants dans la coconstruction de projets.

47 % des personnes habitant en QPV ont indiqué constater une dégradation de l'image de leur quartier (contre **31 %** CAM).
(Allô quartiers, 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Plan local de l'habitat (PLH)
- ▶ Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH)
- ▶ Programme d'intérêt général (PIG)
- ▶ Opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées (OPAH-CD)
- ▶ Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et contreparties des bailleurs
- ▶ Convention utilité sociale des bailleurs
- ▶ Conventions ANRU
- ▶ Programmes de résidentialisation/ réhabilitation hors ANRU
- ▶ Proximité
- ▶ Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- ▶ Budget participatif Ville de Clermont-Ferrand

Enjeux

- + **Améliorer** le cadre de vie par une meilleure coordination des acteurs intervenant sur l'espace public
- + **Améliorer** la gestion des déchets et garantir la propreté
- + **Sensibiliser** les habitants aux éco-gestes
- + **Poursuivre** les projets de renouvellement urbain
- + **Accompagner** les copropriétés en difficulté
- + **Lutter** contre l'habitat indigne
- + **Renouveler** les modes d'appropriation de l'espace public en développant des actions relevant de l'urbanisme transitoire

Nogozone est une association clermontoise qui a pour but d'organiser des manifestations culturelles et d'aider à la création artistique et de toutes activités s'y rapportant.



A la Gauthière, depuis plusieurs années, l'association a pour objectif d'investir l'espace public et de permettre aux acteurs du quartier et aux habitants de se l'approprier. Des chantiers participatifs de constructions éphémères, l'animation d'ateliers corporels parents-enfants, ou encore des ateliers bricolages sont au cœur de leur intervention. Dernier projet en date : la création avec les habitants d'un four à pain.

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

« AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES QUARTIERS »

La question des transitions est à penser comme un écosystème qui touche un ensemble de sujets (alimentation, mobilité, santé, démocratie, éducation...). Les habitants des quartiers populaires sont les plus touchés par les effets des bouleversements climatiques. Ils sont plus touchés par la précarité énergétique, par la surmortalité liée à la canicule estivale, par la crise du Covid-19, la qualité de l'air. Ils sont en première ligne face aux difficultés et aux risques alors que pourtant, ces mêmes populations ont les empreintes carbone les plus faibles car les pratiques de sobriété, choisies ou subies, font partie de leur quotidien. Pour autant, peu de projets écologiques sont portés par les habitants eux-mêmes. Il s'agit de soutenir l'implication et la participation des habitants dans les projets en faveur de la transition écologique pour renforcer leur pouvoir d'agir.

62 % des habitants des QPV disent avoir eu des difficultés à trouver des endroits frais pendant les épisodes caniculaires contre **48 %** de la population générale. (Harris interactive pour l'Anru, 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Fonds vert de l'État (objectif de 15 % au bénéfice des projets en QPV)
- ▶ Conventions ANRU
- ▶ Quartiers Fertiles sur les Vergnes
- ▶ Budget Écologique Citoyen (BEC) du CD
- ▶ Plan Stratégique Départemental 2030
- ▶ Permis de végétaliser
- ▶ Actions post réhabilitation sur les économies d'énergie par les bailleurs sociaux
- ▶ Programme « Respire à la récré »
- ▶ Jardins familiaux, jardins partagés
- ▶ Contrat territorial de développement durable
- ▶ Réhabilitation thermique des logements par les bailleurs

Enjeux

- + **Encourager** les habitants à devenir acteurs de la transition écologique
- + **Promouvoir** les modes de consommation écoresponsables (zéro déchets, marchés, occasions, réparation)
- + **Soutenir** les acteurs qui œuvrent et promeuvent le développement durable
- + **Accompagner** les pratiques de mobilité durable
- + **Réduire** la production des déchets, améliorer la performance de tri et revaloriser les déchets
- + **Mettre** en œuvre la collecte des biodéchets
- + Mieux **connaître** l'impact du changement climatique sur les quartiers

En novembre 2022, à 21 ans, le strasbourgeois Férés Barkat a cofondé *Banlieues climat* avec la ferme intention de parler d'écologie aux jeunes des quartiers dont il est lui-même issu et de former des ambassadeurs. Il vulgarise le climat en utilisant les référentiels culturels du rap, du slam, des mangas...

En 6 mois, six promotions ont été constituées (Strasbourg, Bagnolet, Cergy...).



CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

« CONTRIBUER À LA TRANQUILLITÉ DES QUARTIERS »

Les problèmes de tranquillité publique et d'insécurité fragilisent le bien-être et le lien social. Avant tout, les habitants mettent en avant le trafic de stupéfiants, puis les incivilités notamment routières, qui nuisent à leur quotidien et ternissent l'image de leur quartier.. Ils ont des attentes fortes en la matière. Rétablir ce droit à la tranquillité et à la sécurité est une condition indispensable pour renforcer leur qualité de vie. Cela permettrait également de redonner une attractivité aux quartiers, en limitant la fuite des ménages en ascension socio-économique.

47 % des personnes habitant en QPV ont indiqué constater une dégradation de l'image de leur quartier (contre 31 % CAM) (Allô quartiers, 2022)

- 69 % des personnes en QPV ont indiqué se sentir en sécurité dans leur quartier (contre 82 % CAM) (Allô quartiers, 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) / Contrat métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD)
- ▶ Fonds interministériel de la prévention et de la délinquance (FIPD)
- ▶ Contrat de sécurité intégrée
- ▶ Contrat d'engagement républicain
- ▶ Gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP)
- ▶ Groupements Locaux de Traitement de la délinquance
- ▶ Groupe de partenariat opérationnel
- ▶ Médiation sociale à Cournon-d'Auvergne

Enjeux

- + **Lutter** contre le trafic de stupéfiants et se réapproprier l'espace public
- + **Consolider** le partenariat opérationnel avec la justice, les bailleurs sociaux et les collectivités
- + **Favoriser** le repérage et l'accompagnement social et professionnel des jeunes exposés aux risques de délinquance et de marginalisation
- + **Agir** pour protéger les personnes vulnérables
- + **Développer** des actions de rapprochement entre la population, notamment les jeunes, et les forces de sécurité
- + **Assurer** la promotion des valeurs républicaines et lutter contre la radicalisation
- + **Accompagner** les parents dans leur responsabilité éducative
- + **Favoriser** le partage et la pacification de l'espace public par la proposition d'animations et la création d'espaces partagés

À la Gauthière, Saint-Jacques, Les Vergnes, Champratel et Croix-de-Neyrat, des agents de sécurité privée sont chargés d'assurer la tranquillité des locataires. Pour répondre aux problématiques quotidiennes, le **dispositif Actéo** consiste en la veille physique quotidienne des agents, joignables par téléphone en cas de nécessité.



À Cournon-d'Auvergne, un dispositif humain de médiation de proximité a été mis en place : les médiateurs interviennent en fin de journée et en soirée dans les parties communes des bailleurs et sur la voie publique.

AXES TRANSVERSAUX

« FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET À L'INFORMATION »

La demande de pouvoir accéder à l'information sur le droit, les droits sociaux, l'orientation, les formations, l'emploi, est exprimée non seulement par les habitants dans les quartiers prioritaires, mais aussi par les professionnels de l'accompagnement social. L'intensification du recours au numérique en France, renforcée lors du confinement, pénalise également les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui profitent moins qu'ailleurs de l'accès aux outils numériques : taux d'équipements plus faible, moindre familiarité aux usages du numérique. Ce sont sur ces territoires que les besoins sont les plus forts. Au-delà de l'information sur les droits et de la prise en main des outils numériques, il existe enfin un enjeu fort à lutter contre le non recours aux droits.



Les habitants des QPV sont surreprésentés parmi les personnes recourant au Défenseur des droits (**12 %** de recours pour **8 %** de la population totale).

- **34 %** des habitants des QPV de France métropolitaine peuvent accéder depuis leur lieu de résidence en moins de 15 minutes à une permanence du Défenseur des droits contre **15 %** hors QPV. (Rapport défenseur des droits, 2019)

Les dispositifs existants

- ▶ Espaces France Services
- ▶ Centre Gisèle Halimi
- ▶ Médiateurs numériques
- ▶ Soliguide.fr
- ▶ Adultes Relais

Enjeux

- + **Renforcer** la coordination et la coopération entre acteurs
- + **Améliorer** la formation des professionnels et des usagers, en particulier sur le numérique
- + **Donner** une meilleure visibilité des dispositifs existants
- + **Renforcer** la médiation pour faire connaître les dispositifs existants
- + **Encourager** la maîtrise des outils et des procédures numériques
- + **Renforcer** les dispositifs de proximité
- + **Permettre** un accès aux droits pour les personnes qui en sont éloignées

+ Les Espaces France Services

La Ville de Clermont-Ferrand a obtenu la labellisation de 2 antennes de ses centres sociaux municipaux en Espaces France Services : l'une au nord et l'autre au sud.

Depuis novembre 2021, la Maison des Citoyens de Cournon-d'Auvergne est également labellisée. Gerzat en possède également un.

Ces structures offrent une plus grande accessibilité des services publics : aide aux démarches, soutien numérique, permanences de partenaires pour mieux répondre aux besoins, etc.

AXES TRANSVERSAUX

« LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATIONS »

Les habitants des quartiers sont plus nombreux à avoir été victimes d'une discrimination et à avoir ressenti un fait de discrimination. Cela peut handicaper leur parcours de vie, injustement. La discrimination est pénalement répréhensible lorsqu'elle intervient dans des champs spécifiques. C'est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 qui rend obligatoire sa prise en compte dans tous les piliers du contrat de ville (au même titre que l'égalité femme-homme ou la jeunesse). Tous les domaines sont concernés : emploi, logement, biens, services publics, loisirs, santé, éducation, sport, etc.

Taux de personnes victimes d'une discrimination (genre, origine, lieu d'habitation, orientation sexuelle) au cours des 3 dernières années :

CAM **9 %**, QPV **13 %**, QVA **10 %**

(Allô quartiers, 2022)

- En 2018, les habitants de quartiers prioritaires déclarent plus souvent avoir subi un comportement discriminatoire au cours des deux dernières années que ceux habitant hors QPV

(**13 %**, contre **8 %**).

(Rapport annuel ONPV, 2019)

Les dispositifs existants

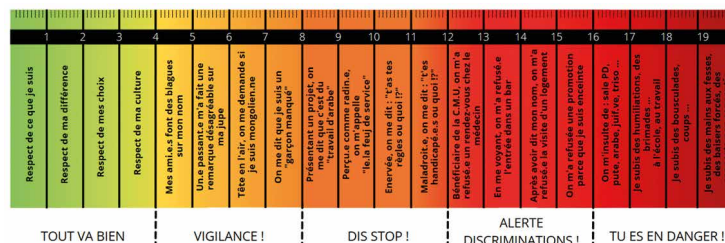
- Défenseur des droits
- Appel à projets de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)
- Appel à projets Lutte contre les discriminations de la Ville de Clermont-Ferrand
- Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD)
- Plan d'actions pour l'égalité des droits et la non-discrimination, vers une ville inclusive de la Ville de Clermont-Ferrand

Enjeux

- + **Renforcer** la connaissance de ces phénomènes à l'échelle locale en intégrant les habitants à la démarche
- + **Faire changer** les représentations qui contribuent aux discriminations
- + **Réduire** les inégalités en intervenant sur le système de production des discriminations
- + Mieux **prendre** en compte les publics confrontés aux discriminations

+ Le discriminomètre

Il s'agit d'une règlette qui permet de mesurer les situations dans lesquelles une personne peut vivre une discrimination. C'est un outil de prévention et un support d'échanges et de discussions. Il permet aussi de faire connaître les services du Défenseur des droits et leur plateforme anti-discrimination.



AXES TRANSVERSAUX

« ENCOURAGER L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME »

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, les habitudes culturelles ou encore les freins à la mobilité sociale et géographique. Les femmes subissent une double discrimination en raison de leur genre et de leur lieu d'habitation. Ces discriminations se manifestent dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la culture, à l'apprentissage de la langue, aux lieux de vie. Éloignées de l'emploi ou occupant des emplois précaires ou à temps partiel, ces femmes, notamment les immigrées, sont les premières touchées par les difficultés socio-économiques. En outre, les femmes vivant en quartier prioritaire sont souvent cheffes de famille et peuvent davantage être exposées à l'isolement social.



Part des femmes sans diplôme

Saint-Jacques : **51,8 %** (part de la population du QPV sans diplôme : **41,8 %**)

(Insee, 2019)

- Femmes ne s'estimant pas en sécurité dans leur quartier

31 % QPV (**11 %** hors QPV)

(Allo quartiers 2022)

Les dispositifs existants

- ▶ Centre Gisèle Halimi
- ▶ Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- ▶ Centres sociaux
- ▶ Cité Éducative
- ▶ Tiers lieu jeunesse Anatole France
- ▶ FEMACT-cities

Enjeux

- + **Améliorer** la prévention des violences faites aux femmes
- + **Favoriser** le développement du sport féminin
- + **Établir** des parcours éducatifs de santé pour les jeunes filles et les femmes en QPV, intégrant les problématiques liées à la santé sexuelle
- + **Favoriser** la réappropriation de l'espace public par les femmes
- + **Favoriser** l'accès à l'emploi des femmes
- + **Lutter** contre les représentations genrées liées aux formations et métiers

TouteSport ! est un projet consistant à promouvoir la pratique sportive des femmes dans les quartiers prioritaires en tant que vecteur de lien social, de bien-être et d'autonomie. L'objectif est de contribuer à l'insertion sociale des femmes participant au projet, ainsi qu'à la promotion des valeurs citoyennes du sport.



AXES TRANSVERSAUX

« ACCOMPAGNER LES JEUNES »

Les quartiers de la politique de la ville regroupent 5,4 millions d'habitants dont 40 % ont moins de 25 ans. La population des quartiers est donc une population jeune, plus jeune que dans le reste de la France métropolitaine, où les moins de 25 ans représentent 29 %. Trop souvent confondus avec des groupes de jeunes en extrême difficulté et en rupture avec la société, minoritaires, il n'en reste pas moins que ces jeunes âgés de 15 à 29 ans sont deux fois plus touchés par le chômage, connaissent plus souvent des difficultés familiales et sociales et s'orientent plus fortement vers les filières professionnelles et techniques, en proximité, qui ne correspondent pas forcément à leurs aspirations.

Indice de jeunesse 2019 :

QPV **1,9** vs CAM **0,9**

Part des 16-25 ans ni scolarisés ni en emploi : QPV **40 %** vs CAM : **10,9 %**

(Insee, 2018)

Les dispositifs existants

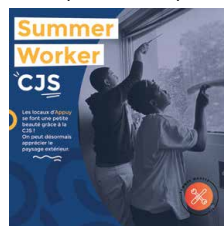
- ▶ Projet Éducatif de la Ville CF (PEV)
- ▶ Cité Éducative
- ▶ Dispositif de réussite éducative (DRE)
- ▶ Stratégie jeunesse Villes
- ▶ École de la deuxième chance
- ▶ Colonies apprenantes
- ▶ Centres sociaux ou service municipal dédié
- ▶ Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)
- ▶ Service national universel (SNU)
- ▶ Cordées de la réussite
- ▶ Appel à projets Jeunesse du Conseil départemental
- ▶ Tiers lieu jeunesse Anatole France information jeunesse
- ▶ Les services civiques

Enjeux

- + **Rendre** les dispositifs plus lisibles pour les jeunes
- + **Encourager** les projets pour une jeunesse citoyenne, solidaire et engagée
- + **Créer** les conditions d'une jeunesse épanouie, curieuse et mobile
- + **Mobiliser** les dispositifs pour accompagner les jeunes dans leurs initiatives et besoins
- + **Accompagner** les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie
- + **Éduquer** aux médias et aux bons usages des réseaux sociaux

+ La coopérative jeunesse de services

Le temps de l'été 2023, un groupe de 10 jeunes a créé une entreprise coopérative : l'entreprise « Summer Worker ».



Accompagnés de 2 animatrices recrutées et soutenus par un collectif d'acteurs du territoire, les coopérants ont défini ensemble différents services ou produits qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. Ils développent leur activité jusqu'à se rémunérer de son résultat.



ÉVALUATION +
DU CONTRAT DE VILLE
2024-2030



Une évaluation tout au long du contrat de ville

Les partenaires du contrat de ville s'engagent à réaliser un suivi régulier de la mise en œuvre du contrat et une évaluation de ses effets. Les instances en charge de la gouvernance, et plus particulièrement le comité de pilotage et le comité technique, sont garantes du suivi et de l'évaluation du contrat.

L'évaluation du contrat de ville fait partie intégrante de la vie de cette politique publique : il s'agit de mesurer si la politique de la ville, au regard des moyens investis et de ses modalités spécifiques d'intervention, produit des effets sur la trajectoire des quartiers ciblés et leur niveau d'intégration aux villes ou à la métropole, dans une logique de rattachement de ces territoires.

Les principales intentions évaluatives portent ainsi sur :

- + **l'inscription des quartiers et de leurs habitants** dans les dynamiques du territoire ;
- + **la territorialisation** des politiques publiques de droit commun ;
- + **le renfort des dynamiques de coopération** des pouvoirs publics en réponse aux difficultés spécifiques ;
- + **la mobilisation des habitants**, souhaités acteurs de cette politique publique.

Le choix des partenaires du contrat de ville porte sur une évaluation qui puisse se faire **en continu**, plutôt qu'en une seule fois à la fin. En effet, l'évaluation souhaitée se veut au service de l'action, **dans une perspective d'amélioration** constante du dispositif.

La démarche d'évaluation retenue vise également à impliquer toutes les parties prenantes du contrat de ville, afin de recueillir leur connaissance de la réalité des quartiers et de leurs habitants et des éventuels changements, mais aussi pour les mobiliser dans la mise en œuvre des évolutions souhaitées tout au long du contrat.

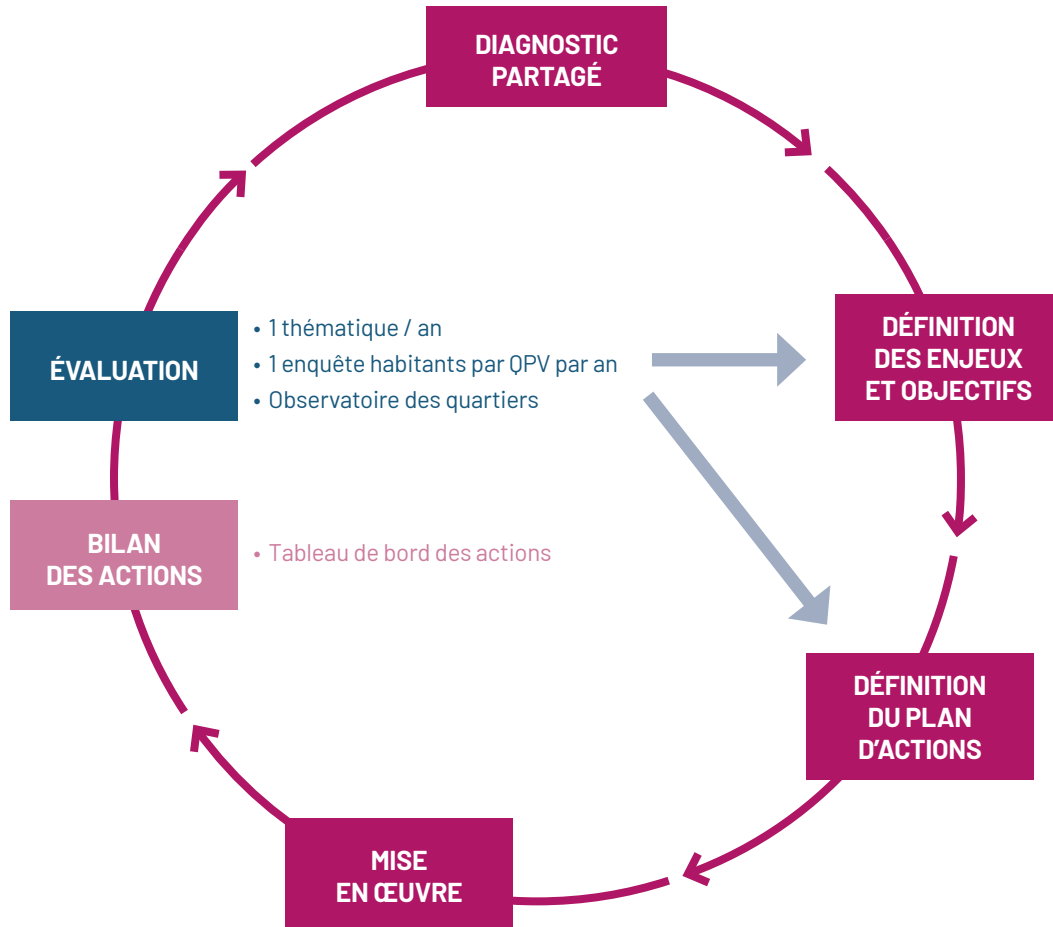
Parmi les parties prenantes, il s'agira notamment de **mobiliser les habitants** en tant que bénéficiaires et premiers concernés par la politique publique. Une attention particulière est portée à leur implication dans toutes les étapes du processus d'évaluation (choix des thématiques, avis sur les effets, propositions d'amélioration...).

2 Méthode et outils de l'évaluation

Pour répondre à ces objectifs, il est envisagé de déployer la méthode et les outils suivants :

- + **Le bilan annuel de la mise en œuvre du contrat et de ses actions**, permis par le renseignement pour chaque action d'une série d'indicateurs significatifs et communs à toutes les actions sous forme d'un tableau de bord, et son analyse.
- + **L'observation annuelle de chacun des quartiers prioritaires et en veille**, avec comparaison aux moyennes communales et intercommunales, comprenant les indicateurs de contexte (sur l'emploi, les revenus, les prestations sociales perçues, le niveau de diplôme, etc.), pour analyser l'évolution au long cours des quartiers et de leur écart aux autres territoires, telle que réalisée par le Nouvel Observatoire Urbain et Social (N.O.U.S) de l'Agence d'Urbanisme et de développement Clermont Massif Central lors du précédent contrat de ville.
- + **Le choix d'une thématique annuelle, objet d'une évaluation fine**, qui puisse être révélatrice des processus de fonctionnement et des marges d'amélioration du contrat de ville. Chaque année, le comité de pilotage sur la base d'un avis du comité technique, choisit une thématique (par exemple, l'emploi, la santé, la réussite éducative, l'accès aux droits, la mobilisation des habitants, etc.). Cette thématique est interrogée sur le niveau de mobilisation du droit commun en faveur des habitants des quartiers, le niveau de complémentarité et d'innovation des actions du contrat de ville et le niveau de partenariat entre les acteurs pour répondre aux besoins. Les questions évaluatives et les indicateurs de réalisation et d'impacts sont formalisés dans le cadre d'un référentiel d'évaluation. Les principaux acteurs sont associés à l'évaluation (entretiens, questionnaire, coconstruction de l'analyse). Les habitants eux-mêmes sont sollicités pour donner leur avis (questionnaire, focus groups). L'évaluation donne lieu à une vision globale des avancées, des marges de progression et à des recommandations permettant d'améliorer l'intervention en direction des quartiers.
- + **La consultation régulière des habitants des quartiers par le biais d'une enquête annuelle** auprès d'un échantillon représentatif de la population de chaque quartier en appliquant la méthode des quotas. Celle-ci permet de recueillir directement auprès des habitants leurs perceptions sur leur cadre de vie (logement, espaces publics, sécurité, transports, accès aux services, aux commerces), leur niveau de bien-être, leurs difficultés, leurs priorités d'intervention, leur souhait de mobilisation, etc. Cet outil permet de recueillir un avis objectivé de tous les habitants, y compris ceux qui restent souvent invisibles dans les processus de concertation. Renouvelée annuellement sur la base des mêmes questions, une telle enquête permet également de percevoir les avancées ou points de difficultés ressentis par les habitants. La présentation des résultats de telles enquêtes aux habitants eux-mêmes peut également être l'occasion de les impliquer dans le contrat de ville en les faisant travailler sur des propositions concrètes d'amélioration.
- + **Le suivi d'une cohorte d'habitants** : il s'agira de constituer un panel d'habitants, qui sera enquêté plusieurs fois tout au long du contrat de ville, pour mesurer les effets des politiques publiques et l'évolution du ressenti des habitants.

L'évaluation dans le cycle de vie annuel du contrat de Ville



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE



LA PLACE DES HABITANTS +



Une condition essentielle de réussite pour le contrat de ville, à porter par l'ensemble de ses partenaires

Dès l'origine, la participation des habitants à l'élaboration de la politique de la ville, qui les concerne au premier chef, est perçue comme une condition essentielle de sa réussite. La Loi Lamy réaffirme en 2014 cet objectif fort, avec la mise en place des conseils citoyens. Pour autant, force est de constater que cette participation n'est pas aisée à mettre en œuvre. Les conseils citoyens par exemple, ne se sont pas révélés systématiquement probants sur tous les territoires. Une des raisons de cette faible implication provient aussi du fait que le temps long des projets de territoire n'est pas celui des habitants, plus enclins à se mobiliser sur des projets de court terme et dont l'impact sera rapidement visible. De plus, certains projets ont dû évoluer, et des attentes ont pu être déçues. Les habitants sont attachés à ce que les projets soient concrets et conformes aux objectifs définis et partagés. Néanmoins, la majorité des habitants sont évidemment sensibles à leur cadre et conditions de vie du quotidien et nombre d'entre eux peuvent être intéressés pour participer à des réflexions ou actions concrètes et de court terme.

La participation des habitants demeure donc un enjeu majeur du nouveau contrat de ville, qui doit être porté par tous les partenaires impliqués (Villes, Métropole, État, bailleurs sociaux, associations, etc.). De nouvelles modalités doivent être expérimentées, en complément des réunions institutionnelles que peuvent être les instances décisionnelles ou les conseils citoyens. Il est en effet **très important de multiplier les canaux permettant la participation des habitants, qui peuvent être très divers dans leur forme tout en étant complémentaires**. Les propositions suivantes sont en partie issues de la concertation habitante menée dans les différents quartiers pendant la phase d'écriture de ce contrat de ville.

2 Les moyens et outils proposés pour permettre aux habitants de participer

Les mobilisations habitantes existent ! Elles peuvent être davantage mises en lien avec le contrat de ville

Dans chacun des quartiers, il serait opportun d'appuyer la mobilisation des habitants sur des groupes déjà constitués tels que les parents d'élèves et d'enfants en crèche, les membres des clubs sportifs et autres associations locales, les utilisateurs des équipements sociaux, culturels et de loisirs, et bien sûr sur les conseils citoyens là où ils fonctionnent. S'appuyer sur le réseau d'adultes-relais pour la remontée des besoins et de la parole des habitants avec lesquels ils sont en contact au quotidien serait également opportun.

Constituer un réseau de citoyens avec les acteurs locaux présents sur le territoire peut permettre d'intégrer les différents acteurs en présence dans une dynamique commune. Confier aux villes la responsabilité de la coordination des acteurs locaux dans chacun des quartiers était d'ailleurs d'ores et déjà suggéré dans l'évaluation du contrat de ville et ses préconisations.

L'objectif est ainsi de solliciter les personnes de ce réseau pour différents types de rencontres, d'échanges, de concertation, d'élaboration et de réalisation de projets concrets voire d'évaluation d'actions, pour être partie prenante du contrat de ville.

Dans ce cadre, les liens renforcés avec les services de droit commun des Villes en charge de la participation habitante seront des appuis indispensables.

Quelques propositions pour renforcer la participation

● Mieux communiquer et s'appuyer sur les événements pour susciter la participation

Mieux communiquer sur la vie du quartier permet d'informer les habitants sur les événements en cours, de développer le sentiment d'appartenance au quartier, et peut susciter des envies de participation (exemple de proposition habitante à Saint-Jacques : plaquette d'information sur tous les événements à diffuser chez les commerçants, dans les équipements, dans les allées d'immeubles en lien étroit avec les bailleurs). Comme proposé à Cournon-d'Auvergne, la communication doit pouvoir s'appuyer sur de multiples canaux (structures du quartier, halls d'immeuble, etc.).

Les événements, à l'exemple du cross organisé par des jeunes à la Gauthière ou des fêtes de quartier, sont autant d'occasions pour susciter la participation, mais encore faut-il intégrer en amont dans leur réalisation cet objectif.

Toutefois, si le contact et la rencontre sont à prioriser pour améliorer la vie sociale dans les quartiers, le recours à des sites d'information et d'échanges sur Internet n'est pas à négliger.

À noter enfin que certains acteurs associatifs portent chaque année une attention particulière à la parole des habitants et aux récits de quartier par la parution d'écrits/témoignages ou encore l'animation de radios permettant à ces derniers de s'exprimer. Il s'agit d'une forme de participation citoyenne à ne pas négliger, et qui peut être soutenue dans le cadre de l'appel à projets annuel.

● Concerter sur des dispositifs ou actions concrètes

+ Concertation sur opération concrète

L'expertise d'usage des habitants est riche d'enseignements pour élaborer des projets notamment d'aménagement ou de réhabilitation. Elle doit systématiquement continuer à être sollicitée.

+ Un suivi permanent du quotidien en lien avec la GSUP

Une rencontre mensuelle ou trimestrielle d'un groupe d'habitants pourrait être envisagée pour exprimer le ressenti sur le quotidien, identifier des problèmes et des propositions à articuler avec la démarche de GSUP.

● **Constituer des groupes thématiques pour élaborer des actions ou suivre dans le temps l'évolution du quartier**

Des groupes de travail thématiques pourraient être mis en place et se réunir deux à trois fois dans l'année pour aborder des sujets chers aux habitants sur lesquels ces derniers pourraient faire des propositions concrètes. Par exemple, comme suggéré par certains habitants de Fontaine-du-Bac, un groupe d'échanges régulier sur l'animation de la vie sociale et le soutien aux personnes isolées renforcerait les initiatives favorables au lien social et l'entraide. Ces mêmes groupes thématiques pourraient aussi être sollicités une fois par an pour contribuer à l'évaluation en continu du contrat de ville (évolutions perçues, problèmes persistants, nouveaux enjeux).

Ces retours qualitatifs des habitants pourraient être utilement complétés d'une enquête annuelle menée auprès d'un échantillon représentatif des habitants de chaque quartier sur l'ensemble des axes du contrat de ville. Celle-ci permettrait de recueillir les perceptions de tous les habitants, y compris ceux qui ne s'expriment pas habituellement.

● **Renforcer les capacités d'agir à l'aide de budgets participatifs**

Il existe d'ores et déjà des actions élaborées par les habitants à l'aide de budgets participatifs. Ces initiatives pourraient être renforcées puisqu'elles constituent un excellent moyen pour soutenir des initiatives locales participatives et renforcer les capacités d'agir des habitants. Certaines mériteraient sans doute de bénéficier d'un budget pluriannuel leur assurant les conditions de leur réalisation. Parmi ces initiatives soutenues pourraient être introduits des objectifs visant à associer un plus grand nombre et une plus grande diversité d'habitants au projet.

● **Soutenir l'engagement des jeunes**

Si tous les publics sont visés pour renforcer leur participation, les jeunes méritent une attention particulière. C'est le public le plus éloigné des dispositifs de concertation. Et pourtant, agir avec la jeunesse, c'est mieux comprendre aujourd'hui et c'est mieux préparer demain. De plus, nombre de jeunes partagent le sentiment de ne pas être considérés, ni reconnus dans leurs compétences par le monde des adultes en général, des institutions, de l'École et de leurs parents en particulier. Cependant, les quartiers abritent également des jeunes de bonne volonté qui souhaitent s'investir pour améliorer la vie dans leur quartier, enrichir le vivre-ensemble, développer la solidarité, etc.

Ces derniers sont autant d'opportunités de relais vers les jeunes, de créations de passerelles entre les générations, de progression vers plus de dialogue et de lien social entre les jeunes, les équipements et les institutions, et bien sûr, d'élaboration de projets adaptés à leurs attentes et/ou besoins. Ces volontés d'investissement semblent particulièrement présentes dans les quartiers Nord, Saint-Jacques et Fontaine-du-Bac.

● **Un relais des habitants dans les instances de gouvernance**

Enfin, un groupe spécifique peut se dégager de toutes ces scènes habitantes pour être impliqué dans la gouvernance du contrat de ville et dans son évaluation (participation aux revues de projets, temps d'échanges, présence à certains comités techniques).

10

MODALITÉS DE FINANCEMENT +

Appel à projets annuel commun « contrat de ville / FIPD »

Un appel à projets annuel « contrat de ville » commun entre les financeurs a été mis en place dès 2015. Sur la base d'un calendrier commun et d'une instruction partagée avec l'ensemble des signataires du contrat de ville, il permet aux porteurs de projets de déposer un seul dossier de demande de subventions auprès des 5 financeurs (Métropole, État, Villes de Clermont-Ferrand et de Cournon-d'Auvergne, Conseil départemental). Depuis 2017, l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) y a été associé.

Dans le cadre du suivi du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) et afin de préparer les futurs appels à projets du contrat de ville, un groupe de travail « sur la simplification administrative et l'accompagnement des associations », piloté par la Métropole depuis juillet 2021, a permis d'apporter des solutions opérationnelles pour mieux accompagner les associations dans leurs démarches administratives. Les nouveautés sont :

- + le changement des modalités de dépôt des dossiers depuis 2023. Il s'agit du déploiement d'un seul et unique dossier de demande de subventions via la plateforme *Dauphin*, gérée par l'État (ANCT). Toutes les associations peuvent solliciter l'ensemble des financeurs de la politique de la ville via cette plateforme. À cet effet, les partenaires principaux de la politique de la ville ont une vision globale sur toutes les demandes faites par les associations ;
- + la proposition de formations tout au long de l'année pour accompagner les associations à mieux formaliser leurs bilans et budgets.

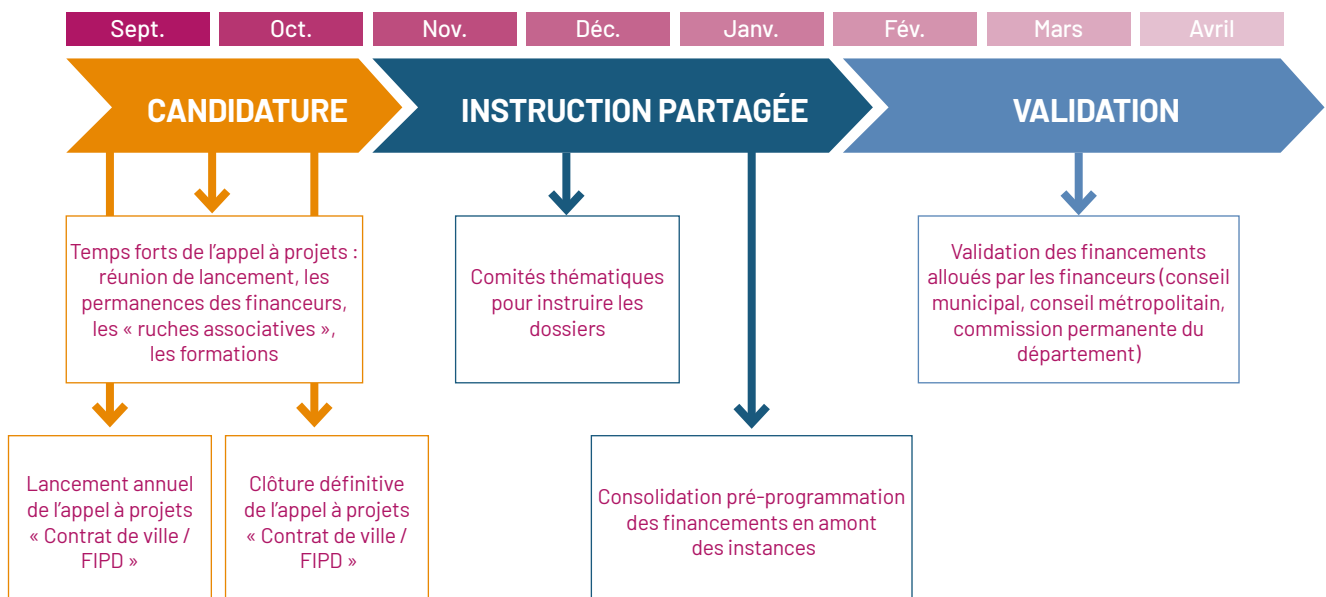
À chaque lancement de l'appel à projets, plusieurs temps forts sont proposés aux associations afin de les accompagner dans le montage de leur dossier :

- + La réunion de lancement entre tous les partenaires du contrat de ville et les associations pour les informer des modalités de dépôt des dossiers ;
- + Les « *ruches* » associatives initiées pour la première fois en 2019, qui sont des temps d'émulation collective avec les associations autour de leurs projets et des dynamiques de chaque territoire ;
- + Des formations proposées par la Métropole à destination des associations, pour les accompagner à maîtriser la plateforme *Dauphin* (ANCT) ;
- + Des permanences des financeurs prévues lors du temps fort de l'appel à projets afin de soutenir et accompagner en proximité (dans les centres sociaux) les associations dans le montage de leur dossier.

Pour simplifier les processus administratifs et donner de la visibilité aux acteurs, les cofinanceurs du contrat de ville (État, Métropole, Conseil départemental 63, les Villes de Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne) s'engagent à conventionner avec les associations sous la forme de CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) pour les actions identifiées comme les plus structurantes. Les CPO concernent les projets ayant démontré leur utilité et leur efficacité, et les porteurs dont la situation comptable et budgétaire est saine. Elles devront par ailleurs cibler prioritairement les associations implantées localement.

Objet d'une discussion entre les référents politique de la ville, elles donneront lieu chaque fois que cela sera possible à la rédaction de conventions communes. Des bilans devront être fournis annuellement par les bénéficiaires pour faciliter l'exercice d'évaluation des projets.
 Conformément aux instructions du gouvernement, l'État respectera pour sa part un objectif cible de 50 % de financements pluriannuels tout au long de la durée du contrat de ville.

2 Frise chronologique



Tous les projets reçus font l'objet d'une instruction partagée avec l'ensemble des signataires du contrat de ville. Cette phase d'instruction partagée des dossiers doit permettre aux financeurs d'émettre un avis technique en vue des comités thématiques. Clermont Auvergne Métropole, en tant que coordinateur de l'appel à projets, organise 8 comités thématiques à la fin de l'année en associant les directions des métiers et signataires du contrat de ville.

Par conséquent, un pilotage coordonné du droit commun et des crédits spécifiques politique de la ville est mis en place, de sorte que les moyens de l'État, des collectivités locales et de l'ensemble des partenaires soient prioritairement mobilisés au bénéfice des quartiers.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

Berger
Levrault



Pages de signature

Pour l'État,

M. le Préfet du Puy-de-Dôme, Joël Mathurin

Pour la Ville d'Aulnat,

Mme le Maire Christine Mandon ou son représentant

Mme le Procureur de la République
Dominique Puechmaille

Pour la Ville de Gerzat,

M. le Maire Serge Pichot ou son représentant

Pour Clermont Auvergne Métropole,

M. le Président Olivier Bianchi

Pour la Caisse des dépôts et consignations,

M. Ludovic Mercier, directeur
territorial Allier/Cantal/Puy-de-Dôme

Pour le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

M. le Président Lionel Chauvin ou son
représentant

Pour la direction générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne,

M. le délégué territorial du Puy-de-
Dôme, M. Grégory Dole

Pour la Ville de Clermont-Ferrand,

M. le Maire Olivier Bianchi ou son
représentant

Pour le rectorat,

M. le directeur académique du Puy-
de-Dôme, Michel Rouquette ou son
représentant

Pour la Ville de Cournon-d'Auvergne,

M. le Maire François Rage ou son
représentant

**Pour la caisse d'allocations familiales
du Puy-de-Dôme,**

M. le directeur Jean-Charles
Chambost ou son représentant

**Pour la caisse primaire d'assurance
maladie du Puy-de-Dôme,**

M. le directeur Stéphane Casciano ou
son représentant

Pour le SMTC,

M. le Président François Rage

**Pour la direction territoriale de France
Travail Puy-de-Dôme-Allier - Cantal,**

Mme Nathalie Halot ou son
représentant

Pour Assemblia,

M. le directeur général, Rachid Kander

**Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Puy-de-Dôme,**

M. le Président Claude Barbin ou son
représentant

Pour Auvergne Habitat,

M. le directeur général, Philippe
Bayssade

**Pour la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat du Puy-de-Dôme,**

M. le Président Jean-Luc Helbert ou
son représentant

Pour OPHIS,

M. le directeur général, Philippe
Brunet-Debaines

**Pour la Banque des territoires
Auvergne-Rhône-Alpes,**

Mme la Directrice régionale, Barbara
Falk

Pour CDC Habitat,

Mme la directrice régionale Auvergne-
Rhône-Alpes, Anne Canova

Pour Bpifrance,

Mme la Directrice Régionale Loire
Auvergne, Véronique Joubert

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216300194-20240326-2024_17-DE



clermont
auvergne
métropole

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231

63007 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 98 34 00

Internet : clermontmetropole.eu